



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
des relations avec les citoyens

Le lundi 29 avril 2019 — Vol. 45 N° 16

Étude des crédits du ministère de la Santé et des
Services sociaux (1) : volet Aînés et Proches aidants

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2019

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des relations avec les citoyens

Le lundi 29 avril 2019 — Vol. 45 N° 16

Table des matières

Aînés et Proches aidants	1
Remarques préliminaires	1
Mme Marguerite Blais	1
Mme Monique Sauvé	3
M. Harold LeBel	3
Discussion générale	3
Documents déposés	15
Document déposé	21
Retrait d'un document déposé par la ministre	32
Adoption des crédits	32
Documents déposés	32

Autres intervenants

Mme MarieChantal Chassé, présidente
M. Sylvain Lévesque, président suppléant

Mme Catherine Dorion
Mme Stéphanie Lachance
M. François Jacques
Mme Lucie Lecours
M. Jean-François Simard

Note de l'éditeur : Les crédits du volet Santé et Services sociaux du ministère de la Santé et des Services sociaux ont été étudiés à la Commission de la Santé et des Services sociaux le 30 avril 2019.
Les crédits du volet Santé, Accessibilité aux soins et Santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux ont été étudiés à la Commission de la Santé et des Services sociaux les 1er et 2 mai 2019.

Le lundi 29 avril 2019 — Vol. 45 N° 16

Étude des crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux (1) : volet Aînés et Proches aidants

(Treize heures cinquante-neuf minutes)

La Présidente (Mme Chassé) : Bonjour, tout le monde. Bonjour. À l'ordre, s'il vous plaît! Je constate le quorum et je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie et la vibration de leurs appareils électroniques.

La commission est réunie aujourd'hui afin de procéder à l'étude du volet Aînés et Proches aidants des crédits budgétaires du portefeuille Santé et Services sociaux pour l'exercice financier 2019-2020. Une enveloppe de trois heures a été allouée pour l'étude de ce volet.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

• (14 heures) •

La Secrétaire : Oui, Mme la Présidente. M. Poulin (Beauce-Sud) est remplacé par M. Simard (Montmorency); M. Skeete (Sainte-Rose), par Mme Guillemette (Roberval); M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), par M. Kelley (Jacques-Cartier); Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce).

Aînés et Proches aidants

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la secrétaire. Nous allons débiter par les remarques préliminaires, puis ensuite nous allons procéder à une discussion d'ordre général par blocs d'environ 20 minutes, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix de ces crédits sera effectuée à la fin du temps qui leur est alloué cet après-midi, vers 17 heures.

Remarques préliminaires

Nous débutons donc avec les remarques préliminaires. Mme la ministre, vous disposez de 12 minutes.

Mme Marguerite Blais

Mme Blais (Prévost) : Merci, Mme la Présidente. Tout d'abord, permettez-moi de saluer les membres de cette commission : à ma droite, le sous-ministre à la Santé et aux Services sociaux, M. Yvan Gendron, et son équipe de sous-ministres adjoints et à la direction également. Il y a Mme Lyne Jobin, ici, du ministère de la Santé et des Services sociaux, et M. Christian Barrette, du Secrétariat aux aînés. Et permettez-moi de vous présenter, ici, à ma gauche, ma directrice de cabinet, Me Pascale Fréchette, et Mme Annie Lemieux. Et, oui, je dois aussi saluer la présence de tous les députés, les députés qui forment le gouvernement, les députés de la première opposition, les députés de la deuxième et de la troisième opposition.

Les premiers crédits d'un nouveau gouvernement sont toujours un peu particuliers, car il s'agit principalement de la situation financière du gouvernement précédent. Afin de bien camper les trois heures que nous allons passer ensemble, il est important de bien définir mes responsabilités en tant que ministre responsable des Aînés et des Proches aidants. Il me fera plaisir de répondre aux questions des oppositions concernant les CHSLD, la proche aidance, la gériatrie sociale et les personnes vulnérables. Cependant, je vous demande de réserver vos questions concernant les soins à domicile, effectifs réseau, négociations CHSLD à ma collègue la ministre de la Santé et des Services sociaux. D'ailleurs, vous avez déjà reçu un tableau qui explique nos responsabilités respectives.

Depuis les six derniers mois, beaucoup d'actions ont été posées afin de respecter nos engagements et de donner aux aînés et proches aidants leur dignité. Il y a eu, tout d'abord, le 11 décembre 2018, une consultation pour mettre en place les balises de la première Politique nationale pour les proches aidants, une annonce d'un financement de 10 millions par année pour le déploiement du nouveau Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche, cette annonce s'est faite le 26 février 2019, annonce du rehaussement du financement des Tables régionales de concertation des aînés, la semaine dernière, à Chicoutimi, un montant de 7,7 millions de dollars jusqu'en 2023, annonce d'une première Maison Gilles-Carle le 25 mars, une maison qui ouvrira ses portes à Boucherville en septembre 2019, et une annonce d'une deuxième Maison Gilles-Carle qui s'est faite le 24 avril dernier à Chicoutimi.

Nous avons aussi annoncé les nouveaux projets pour Municipalité amie des aînés et Québec ami des aînés le 23 avril dernier. Nous avons financé à la hauteur de 500 000 \$, ce qui fait un total de 1 million de dollars à l'organisme Baluchon Alzheimer, pour couvrir des territoires non desservis, entre autres le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Tel que promis le 10 avril dernier, lorsque la députée de Fabre m'a posé une question en Chambre concernant les travailleurs de milieu, j'ai signé toutes les lettres de confirmation des renouvellements.

Le 16 avril dernier, j'ai eu le privilège de participer à une annonce en compagnie de ma collègue la ministre Andrée Laforest, des Affaires municipales et de l'Habitation, alors que le gouvernement du Québec accordait un montant de 3,2 millions de dollars sur trois ans au Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes afin qu'il puisse soutenir les locataires des résidences privées pour aînés lorsque des problématiques surgissent relativement à un bail. Concernant le

projet de loi n° 16, il sera permis à des municipalités de subventionner des RPA sur leur territoire afin d'assurer une diminution des fermetures. Ce projet de loi va permettre notamment aux municipalités de soutenir financièrement les propriétaires de résidences privées pour aînés. Le montant accordé par une municipalité à même son budget à une RPA pourrait atteindre 250 000 \$.

Le budget annoncé le 21 mars dernier tient promesse afin de répondre à nos engagements, mais il reste beaucoup de travail à faire. Comme nous l'avons déjà exprimé, nous sommes le premier gouvernement à mettre sur pied, du moins pour la Politique nationale des proches aidants, des bases solides avec un investissement de départ de 21 millions de dollars pour l'année en cours, 21 millions pour les années subséquentes, à tous les ans, et des sommes supplémentaires encore plus importantes viendront s'ajouter dans les années subséquentes. Les besoins sont de plus en plus nombreux, diversifiés, et de nouveaux défis surviennent avec l'augmentation de la viabilité de maladies chroniques. Plusieurs parents vivent dans le désarroi face à l'obligation de devoir confier des jeunes adultes en CHSLD, endroit qui n'est pas approprié à leur réalité.

Pour la première fois de l'humanité, cinq générations se côtoient, mais malheureusement les personnes aînées sont de plus en plus isolées et se retrouvent parfois et même souvent en situation de vulnérabilité. Nous avons les moyens de nos ambitions, et ce budget va nous aider à les atteindre. Un grand pas s'est fait vers une société plus inclusive, une société qui s'occupe de ses aînés, qui les respecte, un gouvernement qui prend de front la situation précaire des aînés, peu importe l'endroit où ils résident. Je suis fière, très heureuse, Mme la Présidente, de pouvoir compter sur des sommes importantes pour mener à bien nos engagements envers eux. Mme la Présidente, pour les cinq prochaines années, nous pourrions compter sur un investissement de 2,5 milliards de dollars pour les aînés. Écoutez, c'est quand même une somme considérable, et je suis très heureuse. Bien que notre gouvernement ait hérité de surplus budgétaires, il est important de maintenir l'équilibre tout en assurant nos responsabilités envers les citoyennes et les citoyens. Notre volonté est de rétablir les courroies de communication entre les générations.

J'ai visité plusieurs CHSLD depuis le début de notre mandat. Aller sur le terrain me permet d'écouter les résidents et les travailleurs de la santé. Les employés, malgré qu'ils parlent de la pénurie de main-d'oeuvre, font un travail tout à fait extraordinaire. Ces gens sont dévoués et croient encore en l'humanité. Ils ont besoin de retrouver ce pourquoi ils ont choisi cette vocation, ou pourquoi cette vocation les a choisis. Nous continuons de constater ce qui se passe sur le terrain, à écouter, à rencontrer les résidents, à discuter avec les bénévoles, avec des membres des comités de résidents, avec des familles. Nous sommes en train de revoir la certification des résidences privées pour aînés, qui continuent de fermer leurs portes, et souvent avec des services déficients.

• (14 h 10) •

En matière d'hébergement, nous avons un grand rattrapage à faire. C'est pourquoi des sommes ont été réservées pour les maisons des aînés. Dans un premier mandat, nous allons lancer une trentaine de projets de nouvelles maisons des aînés afin de développer 2 600 nouvelles places. Le gouvernement prévoit intensifier la création de nouvelles places pour répondre aux besoins et convertir les places existantes d'ici 2038, le chantier d'une génération. Dans l'année en cours, 70 millions est disponible afin de rendre accessibles des lits pour ceux qui en ont de besoin. Des investissements majeurs sont prévus afin de rénover nos CHSLD. Il manque de bains, de douches adaptées pour pouvoir donner des soins d'hygiène adéquats. Certaines structures ne le permettent tout simplement pas. Au cours des dernières années, malgré le vieillissement de la population, un frein a été mis sur le développement de nouvelles places en CHSLD publics et en établissements privés conventionnés. Plusieurs aînés ont été hébergés dans le secteur privé d'hébergement sans nécessairement imposer des normes claires à l'égard de la qualité des soins et des services. Certaines résidences sont magnifiques, mais d'autres laissent à désirer. Des clientèles ayant de lourdes pertes d'autonomie ont été orientées en ressources intermédiaires ou même en RPA, parfois avec peu ou pas d'attentes formalisées au plan de la qualité. À terme, les attentes de notre gouvernement sont les mêmes pour les clientèles actuellement orientées avec les ressources intermédiaires et les résidences privées pour aînés.

Je termine les quelques minutes qu'il me reste en réitérant le fait que les aînés représentent plus de 1,5 million de Québécois de 65 ans et plus, soit 18,5 % de la population totale, qui est en hausse constante. Le nombre pourrait atteindre 2,3 millions en 2031 et 2,9 millions en 2061. Attendre encore avant d'investir pour les aînés aurait été une catastrophe. Nous sommes en action maintenant.

Il me reste combien de temps, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme Chassé) : Il vous reste deux minutes, Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : Merci. Entre 2011 et 2031, la proportion de personnes âgées de 85 ans ou plus devrait doubler, passant de 1,9 % à 3,8 %, pour atteindre 7,4 % en 2051.

Je vais y aller de mon cru pour la dernière minute. Vous savez, je suis revenue en politique, j'ai été en politique auparavant. Je suis revenue parce que je crois fondamentalement que nous avons l'obligation, quel que soit le parti politique, de vraiment faire une politique nationale des proches aidants et, quel que soit le parti politique, nous devons nous élever pour faire en sorte que nos personnes vulnérables soient bien traitées partout. Je pense qu'entre nous, les députés, nous sommes en mesure de pouvoir trouver des pistes de solution et de pouvoir améliorer les conditions. Je ne suis pas ici pour dire que le précédent gouvernement a mal fait son travail. Il y a plein de choses qui ont été faites, et ces choses sont formidables. Il faut simplement poursuivre notre travail et faire en sorte que nous soyons en mesure de respecter nos aînés qui sont les plus vulnérables de la société. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. J'invite maintenant la porte-parole de l'opposition officielle, la députée de Fabre, à faire ses remarques préliminaires pour un maximum de huit minutes.

Mme Monique Sauvé

Mme Sauvé : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, je suis très heureuse de faire ces crédits pour l'ensemble des aînés du Québec. Je veux bien sûr saluer la ministre responsable des Aînés. Je veux saluer aussi les collègues de l'équipe gouvernementale, ma propre collègue, les collègues des autres oppositions et tout l'ensemble des personnes qui vont contribuer, j'en suis certaine, à la richesse de nos débats et de nos réflexions, qui sont très présents, que ce soient les gens des ministères et du Secrétariat des aînés.

Mes commentaires vont être très brefs, puisque je me réserverai ces précieuses minutes. Le temps filant de façon très rapide, je vais vouloir me garder du temps pour poser les questions. Mais j'aimerais, dans un premier temps... et la ministre vient de souligner le travail qu'elle est en train de faire pour la prochaine Politique nationale des proches aidants. Je vous dirais que, par respect pour la sensibilité et l'importance qu'elle donne aux proches aidants... D'ailleurs, ça fait partie du premier engagement dans son livre, les cinq engagements, de développer une politique nationale. Alors, en respect de son écriture intensive, ces jours-ci, pour la prochaine politique, je n'aurai pas de question, tout au long de ces crédits, sur les proches aidants. J'en aurai peut-être une seule, mais elle ne viendra pas de moi. Mais je me réserverai les questions sur les proches aidants pour la suite des choses, suite au dépôt et à l'annonce de sa politique nationale. Alors, je me garde les autres minutes pour mes prochaines questions. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. Votre temps sera réalloué à vos blocs respectifs d'échange. Je cède maintenant la parole à la porte-parole du deuxième groupe de l'opposition, la députée de Taschereau, pour ses remarques préliminaires pour un maximum de deux minutes.

Mme Dorion : Merci. Je n'aurai pas de remarques préliminaires.

La Présidente (Mme Chassé) : Votre temps sera aussi réalloué à vos blocs respectifs. Maintenant, je cède la parole au porte-parole du troisième groupe d'opposition, le député de Rimouski, pour ses remarques préliminaires pour un maximum de deux minutes.

M. Harold LeBel

M. LeBel : Bien, un, vous saluer, saluer les collègues, tout le monde qui sont autour de la table, saluer la ministre, l'équipe qui l'entoure. Et je vais garder mon temps pour tantôt.

Mais, en passant, le tableau que vous parliez tantôt sur les tâches de chacun, je ne l'ai pas vu passer. S'il y avait moyen de me le déposer, ce serait intéressant. Merci.

La Présidente (Mme Chassé) : Est-ce que vous vous engagez à transmettre l'information qui a été demandée, Mme la ministre? Vous vous engagez à transmettre l'information, Mme la ministre?

Mme Blais (Prévost) : Ah! tout à fait, oui, oui.

La Présidente (Mme Chassé) : Ah! parfait. Merci, c'est gentil. Alors donc, votre temps sera réalloué à vos blocs respectifs, M. le député de Rimouski, je vous remercie.

Discussion générale

Je suis maintenant prête à reconnaître une première intervention de l'opposition officielle pour un premier bloc d'échange. Mme la députée de Fabre, la parole est à vous.

Mme Sauvé : Merci à nouveau, Mme la Présidente. Écoutez, ma question, elle sera courte, mais elle sera d'une importance évidente. Je pense que nous avons tous, ces jours-ci, été très sensibles à la réalité des personnes qui vivent les inondations. Je ne vous cacherai pas aussi qu'il y a des situations plus dramatiques. Je suis particulièrement sensible à la réalité de mes citoyens dans mon propre comté.

Je voulais, dans le fond, adresser une première question à la ministre sur une situation que j'ai entendue, entre autres, à la ville de Saint-André-Avellin. Le vice-président de la Croix-Rouge canadienne, durant le week-end, a parlé de l'évacuation de centres de personnes... des personnes très, très âgées qui avaient grandement besoin d'un coup de main. Heureusement, ça s'est bien passé. Ça s'est passé durant la nuit à 4 heures du matin. Et, quand M. Mathieu, le vice-président de la Croix-Rouge, est arrivé, ce n'est pas tout le monde qui avait été relogé. Des familles sont venues chercher leurs grands-parents et les personnes âgées. Il lançait un appel en disant : Je souhaite que plusieurs familles le fassent, mais il y a des personnes âgées qui n'auront que la Croix-Rouge sur qui compter, des personnes seules qui n'ont ni proche aidant, ni famille, ni ami, ni voisin, qui se retrouvent dans une situation dramatique. Le premier ministre du Québec a annoncé, aujourd'hui même, un montant de 1 million pour appuyer le travail extraordinaire de la Croix-Rouge.

Alors, ma question à la ministre, Mme la Présidente, est très simple : Qu'est-ce que la ministre compte faire dès aujourd'hui pour replacer, accompagner ces personnes d'un grand âge qui se retrouvent sans rien et qui ont eu, bien heureusement, l'appui et le travail formidable, pour les sécuriser, de la Croix-Rouge canadienne? Merci.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Fabre. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Merci, Mme la Présidente. La question de la députée de Fabre m'amène aussi à souligner qu'il y a, au Québec, des gens qui souffrent énormément, actuellement, à cause des inondations, et effectivement il y a aussi des personnes beaucoup plus vulnérables, des personnes en situation de handicap.

Je dois vous dire qu'au cours des derniers jours j'ai reçu régulièrement des mises en situation de ce qui se passait entre autres par le sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, M. Pierre Lafleur, qui nous faisait des états de situation, où on en était rendus, qu'il y a actuellement des intervenants psychosociaux qui sont déployés dans tous les CLSC et que tous les CISSS et les CIUSSS du Québec où il y a des problématiques, actuellement, sont à pied d'oeuvre pour être en mesure de prendre la responsabilité des personnes plus vulnérables qui doivent être déménagées. C'est sûr que ce n'est pas ce qu'il y a de mieux, de devoir déménager des personnes vulnérables à quatre heures du matin, mais les crues ne donnent pas, évidemment... les crues arrivent quand elles arrivent, et nous sommes bien conscients de ce qui se passe, et nous sommes sur un pied d'alerte à tous les instants.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Je redonne la parole à la députée de Fabre.

Mme Sauvé : Merci, Mme la Présidente. J'entends bien la ministre. Maintenant, concrètement, là, ces gens-là ont besoin d'être replacés, ont besoin d'être accompagnés, ces personnes-là très, très vulnérables et fragiles. Alors, aujourd'hui, demain matin, là, qu'est-ce que la ministre compte bien faire pour aider ces personnes? Et le vice-président de la Croix-Rouge nommait des personnes d'un grand âge. Alors, qu'est-ce que, concrètement, la ministre va faire aujourd'hui et demain pour accompagner ces personnes qui vivent un drame humain?

Mme Blais (Prévost) : Alors...

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. Alors, tiens, je vais juste prendre un petit moment. Moi, je peux laisser les débats et les échanges de façon très conviviale, tant et aussi longtemps que le ton est respectueux. Regardez, moi, ça va me faire plaisir de le faire. Mais, à partir du moment où le ton change, on va revenir à un échange à la présidence, et je vais réallouer les temps de parole. Alors, est-ce que vous désirez qu'on le fasse de cette façon-là, de façon plus conviviale? Ça va me faire plaisir, mais comptez sur moi que je vais ramener les choses de façon plus directive si jamais je vois que le ton s'envenime. Alors, je vous invite à y aller de façon conviviale.

• (14 h 20) •

Mme Blais (Prévost) : Merci, Mme la Présidente. Je voudrais rassurer la députée de Fabre, les 85 résidents de la résidence St-André, de Saint-André-Avellin, sont évacués, hein, ça, vous le saviez, vous l'avez mentionné. Parmi les personnes évacuées, il y a 16 résidents qui sont sous la responsabilité du CISSS de l'Outaouais et ils ont été relocalisés dans leurs familles ou à la Résidence des Roy, à Saint-Émile-de-Suffolk. Ils obtiennent le soutien des intervenants psychosociaux et des infirmières, actuellement. Donc, on n'a pas à s'inquiéter, ils sont vraiment sous contrôle.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Mme la députée.

Mme Sauvé : Alors, je vais y aller avec une prochaine question. Mme la Présidente, je veux parler d'un dossier qui me touche de près, et c'est le dossier des ITMAV. Alors, qu'est-ce qu'un ITMAV? Pour les gens qui nous écoutent, hein — on a beaucoup d'acronymes — ce sont les Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité, plus ou moins des travailleurs de milieu, de rue qui vont là où les aînés ont besoin, qui sont à l'écoute de leurs besoins et qui sont prêts à faire, donc, tout le relais, le travail vers les bonnes ressources, vers les organismes communautaires et de répondre, dans une approche globale, à faire en sorte d'améliorer leur qualité de vie.

Juste pour vous donner un exemple, je vais vous raconter un peu l'histoire du quotidien d'une ITMAV. Alors, imaginez que monsieur X a mis la main sur un des dépliants d'une ITMAV lors d'une visite à sa clinique. Il téléphone à l'ITMAV, il demande si elle peut l'aider. Alors, donc, l'ITMAV passe chez la personne, va à son domicile. Alors, monsieur est un proche aidant, prend soin de sa conjointe atteinte de la maladie d'Alzheimer. Il est complètement désorganisé, ça fait deux ans qu'il n'a pas produit son rapport d'impôts ni celui de sa conjointe, le paiement de ses factures d'électricité lui pose problème, ils ont été débranchés, il n'y a plus de chauffage, plus d'éclairage, ni d'eau chaude. Alors donc, ce que l'ITMAV a fait, c'est prendre rendez-vous avec l'Association coopérative d'économie familiale, l'ACEF, qui fait en sorte... c'est un organisme communautaire qui aide beaucoup dans le mandat des situations financières des personnes. Alors, l'ACEF a aidé, vraiment, monsieur X à faire ses démarches auprès de la compagnie d'électricité pour le rebranchement. Il y a eu le centre d'action bénévole aussi, l'ITMAV a fait le lien avec eux pour les rapports d'impôts et puis il y a eu un lien avec le CLSC pour qu'une travailleuse sociale évalue la situation de la conjointe. Alors, ça été très, très fructueux, ce travail-là d'ITMAV, en lien avec tout le monde, en lien avec les partenaires. L'ACEF a aidé monsieur à s'entendre avec la compagnie d'électricité, il a été rebranché. Il a pu élaborer un budget, le centre d'action bénévole a produit les rapports d'impôts. La travailleuse sociale du CLSC a ensuite travaillé les dossiers d'évaluation de la conjointe. Et, après plusieurs semaines, dans le fond, monsieur X s'est rendu compte, avec tout l'accompagnement de l'ITMAV, qu'il avait fait tout ce qui était humainement possible de faire avec toute sa bonne volonté, mais qu'il avait besoin de cette aide, alors il y a une demande qui a été faite pour l'hébergement de sa conjointe, et elle a été admise dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, un CHSLD. Tous les jours, monsieur visite sa conjointe. Il continue à avoir de l'aide et il continue à faire des suivis auprès de son ITMAV. C'est ça, le quotidien, c'est un travail extraordinaire.

J'ai posé une question à la ministre en période de questions parce que le 31 mars, le financement des ITMAV prenait fin, et on était à la mi-avril. La ministre s'est engagée alors, très honnêtement, à dire : Je crois toujours, parce qu'elle déployé

les ITMAV lorsqu'elle était autrefois ministre du gouvernement libéral. Elle y croyait, elle avait déployé et elle m'a confirmé, au salon bleu, qu'elle était pour signer les lettres. C'était l'engagement qui avait été fait. J'ai entendu tantôt la ministre dire : Les lettres sont signées, merci pour ce suivi. Moi, j'ai parlé au directeur du Regroupement des organismes pour aînés ce matin, et aucun organisme qui chapeaute les ITMAV n'a encore reçu la lettre. Nous sommes rendus... nous sommes quelle date, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme Chassé) : Le 29 avril?

Mme Sauvé : Le 29, le 29 avril. Alors, c'est loin, le 29 avril, du 31 mars. Donc, ces organismes-là, qui chapeautent les ITMAV, les ITMAV qui attendent, ne savent pas s'ils gardent leur emploi.

Alors donc, je comprends que les lettres sont signées, et c'est bien, dans le pays de Mary Poppins, mais, dans les faits, pour avoir été 19 ans, Mme la Présidente, dans un organisme communautaire dans l'interne, quand on n'a pas la lettre et quand on n'a pas le chèque qui suit quelques semaines après, on est en train de se demander si on a encore un emploi. C'est ça, la réalité, la vraie vie dans le communautaire, sur le terrain.

Alors donc, moi, je sais qu'il y a plusieurs conseils d'administration qui se réunissent cette semaine pour savoir : Est-ce qu'on garde nos ITMAV? Est-ce qu'on est capables de payer? Puis la réalité d'un organisme communautaire qui n'a pas encore son chèque dans son compte de banque, là, malgré la lettre, c'est qu'il s'en va voir son banquier pour avoir un prêt avec la lettre, et bien souvent ça ne suffit pas. Vous avez été en affaires, vous savez comment ça fonctionne, les liens avec les banquiers, ce n'est pas toujours facile. Alors donc, c'est ça, la réalité du communautaire, c'est vraiment ça.

Donc, le directeur du Regroupement des organismes est très inquiet, les ITMAV sont très inquiets, il y a eu quatre demandes de rencontre pour rencontrer la ministre, et après qu'il y ait eu, dans le fond, une promesse de signer les lettres et qu'il y a la lettre, il y a eu des courriels qui ont été acheminés entre des membres du Secrétariat des aînés et un regroupement. Alors, on s'entend que j'ai posé la question à la ministre le 10 avril, et, le 17 avril, il y avait une information qui disait à l'organisme qui chapeaute l'ITMAV : «L'information n'a pas changé, la procédure administrative pour l'analyse de reddition de comptes est toujours en cours. À la fin de cette procédure, les annonces de renouvellement pour les organismes ayant des redditions de comptes satisfaisantes seront divulguées et les démarches de renouvellement seront entamées avec les signatures des conventions d'aide financière.» C'est beaucoup, beaucoup de temps. Les organismes, les ITMAV et les personnes aînées en situation de vulnérabilité n'ont pas le luxe du temps.

Alors, oui, la lettre, c'est bien, mais le chèque, quand arrive-t-il? Quand sera-t-il dans le compte de banque? Le précédent gouvernement avait assuré le financement sur deux ans des ITMAV pour éviter l'insécurité de ces extraordinaires travailleurs auprès des personnes aînées, c'était renouvelé d'avance. Nous sommes aujourd'hui... et heureusement que j'ai posé la question en Chambre à la ministre, parce qu'honnêtement il y avait silence radio entre le Secrétariat des aînés, et le regroupement, et les ITMAV. Alors, si la ministre nous dit que les signatures de lettres sont faites, à quand le chèque? Et est-ce qu'elle peut nous expliquer pourquoi elle a attendu aussi longtemps, alors qu'il y aura probablement des mises à pied, alors qu'il y aura probablement de la rotation de personnel, et les aînés vulnérables n'ont pas ce luxe-là?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Fabre. Vous connaissez la règle de proportionnalité des temps. Enfin, on tente, dans le débat, d'avoir des temps proportionnels à la question et à la réponse. Pour votre information, la députée vient de prendre sept minutes pour sa question, il reste moins de sept minutes à l'échange ici, pour votre information. Alors, Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Merci beaucoup. Je suis heureuse qu'elle parle du monde de Mary Poppins parce qu'à l'époque Mary Poppins, quand elle a fait la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, a découvert que les intervenants de milieu pour les jeunes, c'était bon aussi pour les personnes vulnérables. Alors, on a parti un programme d'intervenants de milieu, d'HLM, des intervenants de rue, des intervenants de rang, des intervenants qui font en sorte que nous sommes capables de briser l'isolement de nos personnes aînées. Et c'est un programme qui a pris une croissance. Et le programme était tellement bon que, même si Mary Poppins a disparu, évidemment, de la politique, le programme a poursuivi son oeuvre, et aujourd'hui c'est 6,9 millions de dollars pour 153 intervenants de milieu.

La députée de Fabre dit qu'il n'y a pas eu de communication. J'aimerais ici vous dire qu'il y a eu, au mois d'avril, entre le 19 février et le 29 avril, huit communications téléphoniques, entre le 7 novembre et le 11 mars, 15 communications. Il y a eu aussi, entre octobre 2018 et avril 2019, 52 courriels qui ont été reçus par M. André Guérard, et il y a eu 26 autres courriels qui ont été transmis par la responsable au Secrétariat des aînés. Donc, il y a eu des communications entre l'association des centres communautaires pour aînés... l'Association québécoise des centres communautaires pour aînés. Les lettres sont signées, j'ai signé 132 lettres la semaine dernière, il y en a 24 qui vont recevoir une autre forme de lettre parce qu'on veut les accompagner. C'est important, quand à un moment donné la reddition de comptes n'est pas au rendez-vous, d'être en mesure d'accompagner correctement les personnes qui sont responsables.

• (14 h 30) •

Je tiens à vous préciser, Mme la Présidente, qu'il n'y a personne qui va perdre son travail. On aime ça, nous autres, les intervenants de milieu. On les a mis au monde puis on va les garder au monde. On ne va pas s'en départir, bien au contraire. Surtout que, la semaine dernière, j'étais à Chicoutimi et j'en ai profité pour faire la visite de deux intervenants de milieu dans l'organisme Nouvel élan. Ce sont des gens qui avaient hâte de recevoir la lettre, c'est normal, mais la lettre va arriver. Donc, je veux tellement rassurer ma collègue de Fabre et je veux rassurer aussi tout le monde, là, les lettres s'en viennent. Et la raison pour laquelle il y avait eu un financement sur deux ans, c'est parce qu'il y avait une somme d'argent qui était disponible et nous avons donc consenti à financer, sur une période de deux ans, le programme des intervenants de milieu. Par contre,

au bout de deux ans, c'est normal de regarder où en est le programme pour être en mesure de mieux l'encadrer, de mieux le déployer. Mais je tiens même à ce que nous soyons en mesure, avec la gérontologie sociale, éventuellement, d'avoir encore des intervenants de milieu.

Donc, Mme la Présidente, je ne ferai certainement pas disparaître d'un coup de baguette magique les intervenants de milieu à travers le Québec, qui font un travail remarquable, vraiment, pour briser l'isolement de nos aînés. Alors, je veux la rassurer, la députée de Fabre, on est ensemble sur la même longueur d'onde par rapport à ça.

La Présidente (Mme Chassé) : Très bien. Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Fabre, la parole est à vous.

Mme Sauvé : Il me reste...

La Présidente (Mme Chassé) : Il vous reste trois minutes. Allez-y.

Mme Sauvé : Parfait. Alors, bien, je veux revenir... j'entends bien la main tendue de la ministre. En même temps, je vous dirais que l'inquiétude, elle est toujours au rendez-vous. Je l'ai dit tantôt, honnêtement, le chèque n'est toujours pas arrivé. Et, s'il y a un délai entre la lettre et le chèque, comme ça se fait toujours, c'est le retard qui fait en sorte... Je comprends bien qu'elle ne veut pas et elle ne souhaite pas qu'il y ait des mises à pied, mais le délai qui est là présent fait en sorte qu'il y a un grand risque, une grande insécurité pour les ITMAV et les organismes qui les chapeautent. Elle est réelle et elle est là, et ça, ça ne relève effectivement pas de la magie.

La ministre a mentionné toutes les correspondances qu'il y avait eu. Nous aussi, évidemment, on est très en lien... Je le disais, j'étais en lien avec le directeur du regroupement ce matin. J'aimerais demander à la ministre de pouvoir déposer, dans le fond... Parce que, nous, ce qu'on a eu comme information, c'est qu'à chaque fois... oui, c'est bien qu'il y a eu des communications, mais, quand la réponse, c'est : Nous n'avons rien de nouveau, bien, je m'excuse, mais ce n'est pas rassurant. Alors, on peut bien avoir un volume de correspondance, mais il faut regarder un peu l'ensemble des réponses. Alors, je demanderais à ce que la ministre puisse déposer l'ensemble des correspondances entre le Secrétariat des aînés et le regroupement.

La Présidente (Mme Chassé) : Mme la ministre, est-ce que vous consentez et vous vous engagez à transmettre l'information demandée au secrétariat de la commission?

Mme Blais (Prévost) : Ce sont des informations privées, là, je lui dis, là, les communications qui ont eu lieu. Alors, en plus, Mme la Présidente, il y a eu des élections. Quand il y a des élections, dans tous les ministères, à un moment donné, il y a des ralentissements au niveau des programmes, au niveau des financements. C'est la même chose qui est arrivée aussi pour le soutien à l'action bénévole pour tous les programmes. Là, le gouvernement est en place, c'est normal que ça a pris un petit plus de temps. Mais il faut qu'elle prenne aussi ma parole. J'ai signé les lettres, je les ai signées pas plus tard que jeudi dernier. Donc, les lettres sont déjà acheminées et les lettres devraient entrer dans les différents organismes cette semaine, là.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Il reste une minute au bloc. Mme la députée de Fabre.

Mme Sauvé : Alors, oui, merci beaucoup...

La Présidente (Mme Chassé) : Allez-y.

Mme Sauvé : Je vous ai coupée, je m'excuse.

La Présidente (Mme Chassé) : Non, non, ça va.

Mme Sauvé : Alors donc, ce que j'entends, c'est qu'il n'y aura pas de dépôt de ces correspondances-là. Nous, on a bien mentionné que les réponses étaient qu'il n'y avait pas de réponse.

Il y a eu aussi quatre demandes de rencontre, j'ai eu les dates ici, quatre demandes de rencontre pour la ministre. La dernière fois, il y a eu un formulaire et, encore là, silence radio. Il n'y a pas de retour, alors que la volonté, vraiment, c'est de pouvoir dialoguer. Et, si effectivement... La ministre le dit, s'il y a la volonté de réviser certaines choses avec certains... c'est le meilleur outil, la communication. Alors donc, encore là, quatre demandes de rencontre, et aucune réponse, et pas de réponse sur les correspondances qu'il y a eu. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Fabre. Vous désirez que le temps soit réalloué à un prochain bloc pour quelques secondes?

Mme Sauvé : S'il vous plaît.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci.

Mme Blais (Prévost) : Mme la Présidente, est-ce que je pourrais dire un mot?

La Présidente (Mme Chassé) : Vous avez 10 secondes.

Mme Blais (Prévost) : Mme la députée, je vais téléphoner, après la commission parlementaire aujourd'hui, à André Guérard, que je connais très bien, pour le rassurer.

La Présidente (Mme Chassé) : Alors, le temps a été écoulé. Merci, Mme la ministre. Je suis maintenant prête à reconnaître une première intervention du groupe formant le gouvernement pour un premier bloc d'échange. Mme la députée de Bellechasse qui s'adresse à nous. La parole est à vous.

Mme Lachance : Merci, Mme la Présidente. Merci à tous, merci d'être ici. Merci aux collègues de l'opposition. Je vous salue tous. Mme la Présidente, je voudrais discuter aujourd'hui d'un sujet qui, d'abord, nous touche tous ou nous touchera un jour, et puis j'aimerais aussi vous parler, en fait, des résidences pour personnes âgées privées.

Au Québec, une forte proportion des personnes âgées sont hébergées en résidences privées. On parle d'un taux de 18,9 %, ce qui représente le double du reste du Canada, environ. Il faut comprendre que plusieurs hypothèses peuvent soutenir cette incidence-là, en fait : le climat, la sécurité, l'étendue du territoire, les familles, aussi le coût de la vie, le coût du logement qui est moins élevé que dans le reste du Canada, peut-être aussi la disponibilité du crédit de maintien à domicile qui explique, parce que nous sommes les seuls à l'avoir, au Québec, il n'existe pas dans le reste du Canada, donc ça peut avoir un impact sur la situation. Le crédit vise à soutenir financièrement les personnes âgées de 70 ans et plus pour qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur milieu de vie et, de ce fait, prévenir et retarder leur hébergement dans le réseau public de la santé. Ce crédit, qui n'existe pas ailleurs, bien, permet de réaliser ceci.

En 2017-2018, Mme la Présidente, il y a eu 61 fermetures de résidences privées pour aînés. Au cours des trois dernières années, on parle de 209 fermetures en toute impunité, malgré les dispositions de la loi sur la santé et les services sociaux. Les petites RPA de moins de 30 unités ferment davantage et sont très touchées alors que les grandes, 100 unités ou plus, continuent à se développer. Les petites se situent le plus souvent dans les milieux ruraux, dans nos régions, d'où la présence d'un enjeu majeur pour l'occupation du territoire.

Dans ma circonscription, j'ai rencontré à plusieurs reprises, Mme la Présidente, une des copropriétaires d'une résidence, une femme de coeur qui collabore beaucoup puis qui travaille très bien auprès de ses résidents, c'est la copropriétaire de la résidence Le Royal, à Saint-Henri. Lors de nos discussions, on a quand même fait une bonne tournée de la difficulté et des problématiques. On sait que la réglementation entourant les résidences pour aînés, qui a été modifiée en 2018, oblige notamment plusieurs établissements à se doter des gicleurs d'ici 2020, à renforcer aussi leurs normes de surveillance en vertu du Règlement sur la certification des RPA. De plus, les coûts d'opération sont à la hausse. Ils peuvent aussi être difficilement continuellement refillés aux résidents.

Ainsi, toute augmentation de la réglementation ou des normes mettent de plus en plus de pression. Puis là, évidemment, on peut aussi parler des hausses salariales. En période de rareté de la main-d'oeuvre, bien, c'est certain que les hausses salariales sont marquées, on est dans une période de plein emploi, ça affecte aussi les marges bénéficiaires des propriétaires jusqu'à même compromettre leur rentabilité puis la rentabilité de plusieurs de ces entreprises-là. C'est certain que personne ne souhaite qu'un proche vive dans une résidence ou qu'il décède d'un incendie parce que la résidence n'était pas munie de gicleurs. C'est certain aussi que tout ce qui pourrait arriver suite à un manque de surveillance, on ne le souhaite pas et on ne veut pas ça non plus.

Parmi les motifs de fermeture qui sont évoqués, il y aurait l'accès aux fonds du programme de subvention d'installation des gicleurs, administré par le MSS. Dans certains cas, le programme ne couvre pas la totalité des factures des demandeurs. De la même manière, le nouveau Règlement sur la certification, en vigueur depuis le début du mois de mai 2018, Mme la Présidente, comporterait diverses interprétations chez les évaluateurs et des évalués, notamment sur la question du seuil de surveillance dans le cas des RPA de double catégorie et celles de catégorie 1. L'impact pour les RPA ou les résidents serait d'ailleurs de plusieurs millions de dollars.

• (14 h 40) •

Il existe aussi, entre la Régie du bâtiment du Québec, et les services d'incendie, et le ministère, des différences d'interprétation entre les notions de soins et de traitements. Ces notions sont importantes, car un changement de catégorie de normes du bâtiment ou le type de système d'incendie implique des charges pouvant flirter avec le million de dollars. Les normes applicables se basent le plus souvent sur la clientèle hébergée. Dans certains cas, des résidents devraient être relocalisés pour éviter un changement de catégorie de bâtiment.

Ma question, Mme la Présidente, est la suivante... Et puis, on le sait, on assiste depuis plusieurs années à la fermeture de résidences privées pour aînés en grand nombre. On sait qu'avec la loi, en fait, qui leur permet, jusqu'en décembre 2020, l'installation des gicleurs... on sait qu'à l'automne on va avoir... ils doivent être en processus ou sur le point de l'être. Donc, dans un contexte comme celui-là, ce que j'aimerais savoir, Mme la Présidente, c'est ce que fait le gouvernement pour agir efficacement dans ce dossier-là puis limiter les conséquences qui découlent pour les résidents, je parle ici de la relocalisation, les pertes de loyer, parce que c'est important pour ces gens-là de pouvoir vivre dans leur région, proche de leur famille. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci à vous, Mme la députée de Bellechasse. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Je suis extrêmement préoccupée par toutes les fermetures de petites résidences, surtout celles dans nos villages, dans nos petites villes, dans nos régions. Quand une résidence ferme ses portes, c'est une grande dévitalisation. Et surtout que nos personnes âgées ne veulent pas aller vivre ailleurs. Ces gens-là sont habitués de vivre dans

un endroit, c'est leur identité, c'est leur richesse, ce sont les gens qu'ils connaissent à droite et à gauche, alors il faut travailler très fort pour essayer de les maintenir dans leur milieu le plus longtemps possible. C'est une des raisons pour lesquelles on avait déployé les politiques Municipalité amie des aînés afin aussi de travailler sur toute la question du logement et sur toute la question de la régionalisation. Il y a 449, à peu près, petites résidences privées qui ont fermé leurs portes entre 2013-2014 et janvier 2019. Vous comprenez que je suis préoccupée, très préoccupée. Par ailleurs, il y a beaucoup plus d'unités de logement, c'est-à-dire des portes... Il y a eu plus de nouvelles constructions, mais ce sont des grandes... de plus grosses résidences, et souvent les gens ne sont pas en mesure de pouvoir se payer les services dans les très grandes résidences.

Alors, parlant de toute la question des gicleurs, on a commencé à revoir le programme. Et non seulement on a commencé à le revoir, on l'a terminé. Alors, on devrait procéder à une annonce très, très bientôt pour faire en sorte de pouvoir mieux accompagner... Il faut qu'on se comprenne ici, là, ce n'est pas vrai que, demain matin, on va dire aux propriétaires de résidences : Vous n'êtes pas obligés de gicler. Le giclage, là, il est là pour rester, mais on va essayer d'accompagner les propriétaires de façon plus souple parce qu'actuellement le paiement se fait au bout de cinq ans, quand les travaux ont été terminés. Alors, on veut que ça se fasse de façon plus souple, on veut accompagner davantage les plus petites résidences.

On travaille aussi sur la certification. Il y a une nouvelle certification pour les résidences en 2018, mais il y a certains irritants. Alors, tous les P.D.G. des CISSS et des CIUSSS, actuellement, se réunissent pour trouver les irritants et être en mesure de pouvoir, dès la fin de l'année 2019, déposer un nouveau règlement concernant la certification.

On a demandé aussi la révision du bail pour les résidences privées pour aînés parce qu'il semblerait que c'est à peu près 300 pages, alors c'est très, très complexe pour les personnes âgées de pouvoir remplir un bail. Je vois ici le député de Rimouski qui acquiesce. Et c'est complexe, alors est-ce qu'on peut rendre ça un peu plus simple? Alors, la Régie du bâtiment et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, là, on travaille là-dessus pour simplifier le bail. Aussi, avec la loi n° 16, on prévoit un tribunal qui va pouvoir offrir aux parties la tenue d'une séance de conciliation à huis clos sans formalités ni écrits préalables. Une personne va pouvoir être assistée par un tiers de confiance lors d'une audition si son âge ou son état de santé le requiert. C'est souvent difficile pour les personnes âgées, dans les résidences privées pour aînés, de dire : Il y a des choses qui ne fonctionnent pas, ils ont peur de perdre leur loyer. Alors, il faut mettre en place des dispositifs pour être en mesure de les accompagner. C'est pour ça qu'on a aussi attribué un financement de 3,2 millions de dollars pour trois ans aux centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes pour, justement, être en mesure d'accompagner les locataires des résidences privées pour aînés dans leurs plaintes vers le tribunal de la Régie du logement. Et ce n'est pas arrivé comme ça, là, c'était une demande du Protecteur du citoyen. Alors, on remplit ce rôle-là qui va faire en sorte qu'on va pouvoir soutenir davantage les locataires des petites résidences.

De plus, dans la loi n° 16, la ministre des Affaires municipales a prévu quelque chose de nouveau, c'est-à-dire qu'il y a aura, pour les petites municipalités de 6 500 habitants et moins, une enveloppe réservée par la municipalité pour soutenir la résidence privée pour aînés jusqu'à concurrence de 2 500 \$ pour être en... pas 2 000 \$, 250 000 \$ — il y a une grande différence — pour être en mesure de l'aider s'il y a des rénovations, s'il y a des assouplissements à faire dans la résidence. Donc, il y aura cet ajout-là qui va permettre aux petites résidences de garder leurs portes ouvertes. C'est ce qu'on veut, c'est ce qu'on souhaite le plus possible. On n'est pas très, très heureux quand on entend des propriétaires de petites résidences dire : Bien, je n'en peux plus, je ferme mes portes. Alors, on est là pour les accompagner. Merci.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Est-ce que la députée de Bellechasse désire reprendre la parole?

Mme Lachance : Ça va. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Parfait. Je reconnais un autre membre du gouvernement qui désire prendre la parole? Donc, le temps sera réalloué à un bloc successif respectif au groupe formant le gouvernement.

Maintenant, je vous remercie, donc, et je suis prête à reconnaître une première intervention du deuxième groupe d'opposition. Mme la députée de Taschereau, la parole est à vous pour votre bloc d'échange.

Mme Dorion : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour, Mme la ministre, j'espère que vous allez bien. En politique, quand on parle des aînés, on parle beaucoup de logement, on parle beaucoup de proche aidance. C'est des choses qu'on a entendues beaucoup pendant la campagne électorale, et ce sont de réels besoins, et je sais que la ministre se penche là-dessus, je sais qu'elle travaille fort et je veux l'en remercier au nom des aînés qui vivent dans Taschereau.

Cependant, Mme la ministre, vous faites partie d'un gouvernement qui axe beaucoup ses politiques autour de l'idée, obsessive, selon moi, de créer de la richesse. Ça, c'est une façon de penser qui, depuis les années 80, a eu un impact sociologique majeur ici comme à plein d'endroits en occident, notamment sur les aînés. On parle beaucoup d'atomisation des sociétés, on parle d'individualisme, on parle d'isolement, on parle de solitude, c'est un fléau qui est énorme. Selon de nombreux médecins très respectés, ça a un impact plus grand sur la santé, la solitude — sur la santé, notamment des aînés — que l'obésité, le tabagisme, l'alcoolisme. C'est majeur, et on en parle très peu alors que c'est un fléau qui touche particulièrement les aînés. On parle aussi de perte de sens, on parle de rupture intergénérationnelle, une rupture qui nuit autant aux jeunes qu'aux vieux, si on élargi un peu, parce que, pendant qu'on obsède sur l'idée de faire plus d'argent, on ne prend pas le temps de vivre ensemble puis de recueillir chez nos aînés, à leur rythme à eux, qui n'est pas nécessairement le rythme hyperrapide de la société d'aujourd'hui, cette sagesse accumulée au fil des siècles dont on a tous grandement besoin.

Alors, aujourd'hui, j'ai envie de vous lire des lettres reçues par ceux que j'appelle, avec beaucoup de respect et d'amour, les vieux du Québec. Je vais vous en lire quelques-unes qui m'ont été envoyées volontairement par eux au bureau de circonscription et ramassées par Mériem ici, à côté de moi, et je vais vous poser après une question plus large. Donc, ce

n'est pas sur un enjeu de politique programmatique, mais je veux vous poser après une question plus large sur la façon dont vous voyez les choses, qui pourra être intéressante pour le public québécois, notamment chez les aînés. Alors, j'en ai quelques-unes. Alors, je commence :

«Bonjour. J'ai 71 ans, il me reste plus ou moins 20 ans à vivre. Ce qui me semble le plus important pour moi, c'est que mes enfants, mes petits enfants et les générations suivantes puissent vivre sur une planète, un pays ou une province habitable et paisible, où il fait bon vivre. C'est une question qui dépasse toute partisanerie, idéologie ou religion. Cordiales salutations. Henri Lafrance, président, Association des grands-parents du Québec.»

«Je pense, du haut de mes 68 ans, qu'il faudrait plus de bienveillance et d'humanité, plus d'amour pour soi, pour les autres, pour les animaux, le monde végétal, la terre, qu'être prime sur paraître. Plus de poésie, plus de vrai, plus de cordialité. Merci de tout coeur pour l'écoute. Louise Lapointe.»

• (14 h 50) •

«Ce que nous voulons que les Québécois gardent dans leurs coeurs, c'est la générosité, le sens de l'accueil et la curiosité pour les belles choses et pour les gens qui désirent se joindre à nous pour former un peuple fort. Le respect de nos traditions est important, les gens qui arrivent ont aussi droit au respect des leurs. C'est un enrichissement pour nous et pour le futur du Québec. Claude Lamarre et Normande Guimond.»

«Ce que j'aimerais voir durer et renaître chez certains de nos concitoyens, c'est l'esprit de communauté, la coopération, le partage, l'accueil, la solidarité, l'empathie, la recherche du consensus et la conscience qu'avaient nos ancêtres que de bien faire les choses prend du temps. Ce n'est pas aussi fleur bleue, idéaliste, utopique qu'on peut le croire. Ce n'est pas toujours rose et ça ne se fait pas sans heurts, mais je l'ai déjà vécu, je sais donc que ça existe. Maryse Meunier.»

«Notre climat est sens dessus dessous, la terre ne tourne pas rond. Je suis inquiète pour cette planète malmenée, inquiète pour mes enfants et mes petits-enfants. Qu'est-ce qu'on leur laisse? La politique, c'est d'abord et avant tout se préoccuper du sort de son prochain et tout mettre en oeuvre pour faire la vie belle. Bonne journée. Danielle.»

«Selon moi, l'important, ce sont les services sociaux aux plus démunis, c'est l'éthique et la morale sociale. Les humains ont besoin de s'entendre parler les uns les autres pour s'entendre sur leur façon de vivre ensemble. Je crois en l'économie de partage des biens et des liens. Richard Viens.»

«Je souhaite que nous travaillions à maintenir cet espoir pour les générations subséquentes, celui de vivre un avenir sur une planète en santé et non contrôlée par des intérêts privés. François Boudreault.»

«J'aimerais voir encore et toujours des ruisseaux bordés de forêts centenaires. Il est plus que temps de tout réparer, d'arrêter les saccages. Michel Salvail.»

«Personnellement, j'aimerais que mes petits-enfants, j'en ai cinq maintenant, puissent continuer à vivre dans une société juste, égalitaire et accueillante. J'aimerais qu'on se souvienne que des personnes comme moi — je suis un retraité de l'éducation — ont contribué à construire cette société. J'aimerais aussi que la proximité entre les générations soit un facteur d'épanouissement pour tous et toutes plutôt qu'un fardeau pour la société. Jacques Boucher.»

«J'aimerais que soit récupéré le patrimoine du bien-vivre ensemble. Nous possédons, parmi nos aînés, une richesse qui dort et s'endormira pour toujours si nous ne nous en occupons pas. Nous avons des artistes, des modèles, des guides, des mentors qui sont là à côté de nous et qui pourraient nous aider à mieux vivre ensemble et avec les autres. Je suis écoeurée que l'on parle de maladie et de déchéance. Je veux que l'on parle de bonheur et de plaisir. Mais je voudrais surtout que l'on écoute ces expériences fortes et épanouissantes. Marjolaine Bergeron.»

«J'aimerais que la bienveillance dure au Québec. Je souhaite que nos choix et actions considèrent en premier la santé, le bien-être physique et mental des gens et de respecter également la faune et la flore, notre environnement. Gaétane Boucher.»

Une petite dernière, un peu plus longue mais vraiment sympathique : «Bonjour. Je ne sais pas si je suis assez vieille pour vous. Je me sens choyée d'être peut-être choisie comme vieille. J'ai 66 ans. Ce que je voudrais garder au Québec, c'est d'abord et avant tout les beautés naturelles du pays. On est riches, au Québec, c'est beau, c'est grand, c'est relativement pur. Nous devons retrouver notre générosité bienveillante pour accueillir et/ou aider les victimes des décisions présentes et passées pour renoncer à des styles de vie faciles, certes, mais destructeurs, pour mettre en place des politiques qui assureront la protection du monde et sa possession commune à tous. Enfin, je tiens à souligner la beauté immense que je vois dans la jeunesse et que j'ai commencé à regarder à nouveau dans les rues en 2012. Elle m'a remise en contact avec mon essence. Cette jeunesse est une fière héritière du réconfortant courage québécois.»

Et le lendemain elle m'écrivit une autre lettre : «Je suis la vieille qui avait peur de ne pas être assez vieille pour vous écrire hier au sujet de ce qui devrait rester au Québec. Aujourd'hui, je me permets de compléter mon message en vous disant ce que j'ai hâte, mais hâte de voir disparaître. Quand donc les Québécois se débarrasseront-ils de leur complexe d'infériorité, qui les pousse à tant de haine gratuite, vile et loin de leurs racines chrétiennes? Faut-il se sentir petits pour avoir peur de tout ce qui est différent de nous? Le débat sur les hosties — pardonnez-moi — de signes religieux me décourage au plus haut point. Je comprends très bien les colères et les intolérances du début, il y a plus de 10 ans je les ai vécues moi-même ardemment, mais ma colère m'a ébranlée. Je ne pouvais pas rester ainsi. J'ai lu, j'ai écouté, j'ai réfléchi pour comprendre et non juger. Pourquoi avons-nous si peur de disparaître? Ayons donc confiance en nos valeurs de liberté pour tous. France Martin.»

Il y en aurait bien d'autres, j'en ai reçu beaucoup qui étaient belles, mais, bon, ça ne se terminerai plus. Mais tout ça pour dire que, quand on demande aux vieux ce qui est important pour eux, c'est des choses comme ça aussi qu'ils répondent d'emblée. Ils ne parlent pas juste de logement, ils ne parlent pas juste de soins, de proche aide. Ils parlent d'environnement, d'accueil, de bienveillance, de liens entre les générations. Et, quand on parle de valeurs québécoises, c'est ça, dans le fond, les valeurs québécoises, c'est ce qu'ils essaient de nous dire : J'aimerais que ça reste et j'aimerais pouvoir le transmettre. Avec la politique, les sondages, l'ambiance médiatique, souvent on divise jeunes, vieux, mais c'est le même continuum, on est le

même peuple, on est du même territoire. Et, au lieu de gérer nos aînés uniquement comme un poids social, comme des gens à loger, des gens qui ont besoin de soins de santé, ma question, c'est... Il y a deux, trois questions, vous y répondrez selon ce qui vous inspire le plus, mais comment est-ce qu'on pourrait faire pour recueillir davantage leur sagesse, leur voix, les vraies valeurs, pas celles qui sont montées en épingle dans les médias, mais celles qui vraiment sont profondément importantes pour eux?

Comment est-ce qu'on peut aussi libérer le temps des plus jeunes pour pouvoir recréer ce lien intergénérationnel là qui est essentiel aux aînés, qui est essentiel au bonheur des aînés? Je parlais à un Innu, un vieux traditionaliste innu, récemment, qui me disait : Un aîné, quand il voit un jeune ne pas s'intéresser à la culture, il souffre silencieusement parce que toute son âme est là, et le vieux, il veut transmettre puis il n'a pas réceptacle. C'est une douleur qui est immense. Et, quand on parle de solitude chez les aînés, c'est ça aussi qui ressort. Alors, comment on fait pour libérer le temps qui permet aux jeunes de garder ce continuum-là puis d'être présents auprès de leurs parents, de leurs grands-parents?

Je me souviens, à Plein Art, à Québec, l'événement culturel Plein Art, des gens, des organisateurs avaient mis un grand panneau avec des post-it, puis il y avait une question en haut, c'était écrit : Qu'est-ce qui est le plus important pour moi? Et là je voyais... le public de Plein Art était quand même assez âgé, puis les gens écrivaient sur des post-it, mettaient ça... je pense que 90 % des petits post-it, c'était écrit : Ce sont mes petits-enfants. Ce que j'aime le plus, c'est être avec mes petits-enfants, voir mes petits-enfants, les voir grandir, etc. C'est beau, c'est touchant. Alors, comment on recrée l'intergénérationnel? Je pense que c'est un enjeu dont on ne parle pas et qui est pourtant plus important pour la masse des aînés au Québec, quand on y pense, que des enjeux très précis qui sont, finalement, le focus de la politique, mais qui nous font peut-être manquer l'essentiel. Sur cette longue question, je vous laisse répondre.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Taschereau. Merci pour ces partages. Elle a pris près de 10 minutes. Il vous reste 4 min 40 s au bloc, Mme la ministre. La parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Pas beaucoup, parce que j'ai beaucoup de choses à dire, parce que je trouve que, fondamentalement, on est assez semblables, vous et moi. Moi, je suis la plus âgée ici, à l'Assemblée nationale. J'avais pris ma retraite. J'ai 11 petits-enfants. Je ne suis pas ici pour faire de la politique, je suis ici parce que je crois fondamentalement qu'on a des choses à faire au niveau communautaire et sur le terrain. Je suis actuellement dans le ministère de la Santé et des Services sociaux, mais, pendant toutes les autres années, j'étais dans le Secrétariat aux aînés, puis on a favorisé le vieillissement actif. Je me souviens d'avoir déposé la première politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec, et c'était, entre autres, financer des associations des... les maisons des grands-parents, vous en avez une à Sainte-Foy, où, par exemple, les grands-parents, après l'école, accueillent les enfants qui viennent prendre une collation, et là on transmet nos connaissances. Et souvent les enfants, là, qui ont les clés dans le cou parce que les parents travaillent encore, c'est une façon pour eux autres d'apprendre des personnes un peu plus âgées qui leur transmettent leur savoir. Parfois, c'est en menuiserie, parfois c'est au niveau de faire la cuisine. Mais il y a maintenant six maisons des grands-parents, six ou sept maisons à travers le Québec, qui sont financées, et ça, c'est directement de l'intergénérationnel.

Quand on a mis les politiques Municipalité amie des aînés, c'est aussi pour favoriser les relations intergénérationnelles parce qu'auparavant il y avait des politiques pour les familles, mais jamais on ne pensait à inclure les personnes âgées à l'intérieur de ces politiques. Maintenant, on invite les aînés à se joindre aux fonctionnaires des municipalités et à déterminer ce qu'ils veulent dans leurs municipalités pour le mieux-vivre, le mieux-vivre-ensemble.

On est en train de développer... parce qu'on va faire de la gériatrie sociale. Ça, c'est une des raisons pour laquelle je suis revenue en politique. On va développer un projet pilote à Québec. Et la gériatrie sociale, c'est justement pour briser l'isolement social des personnes les plus vulnérables. Il y a le professeur André Tourigny, de l'Université Laval, qui a, entre autres, reçu une subvention du fédéral pour travailler avec sept quartiers en situation de défavorisation où on est allés toquer porte par porte pour trouver les aînés les plus vulnérables pour les amener dans des centres de jour, dans des soupes populaires communautaires pour les mixer avec des plus jeunes, avec des familles. C'est la seule façon dont on va pouvoir faire en sorte que nos aînés participent pleinement.

Moi, je suis un exemple, là, de personne qui combat l'âgisme. J'ai 68 ans, je vais avoir 69 ans. Vous avez parlé d'une personne âgée de 66 ans. Bien, moi, je vais avoir 69 ans et je pense que c'est en travaillant comme je le fais que je reste alerte, que je suis capable aussi de travailler les autres et avec les plus jeunes. Oui, je suis contente d'avoir des petits-enfants, moi, ça me permet de voir un monde merveilleux. Ma responsabilité, en tant que ministre responsable des Aînés, ce n'est surtout pas de les envoyer à l'hôpital. Ma responsabilité, c'est de les garder en santé le plus longtemps possible dans leurs villes, dans leurs villages, dans leurs régions, de faire en sorte que ma collègue au niveau de la Santé fasse du maintien à domicile. J'ai la responsabilité des CHSLD et je veux qu'on change ça. Vous savez, là, les milieux hospitaliers, là, les CHSLD, là, on n'en veut plus.

La Présidente (Mme Chassé) : Il vous reste une minute, Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : Est-ce qu'on peut faire des vraies maisons qui sentent la soupe et le bon pain? C'est ça qu'on va faire. Merci.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci à vous.

Mme Blais (Prévost) : J'étais partie, là.

• (15 heures) •

La Présidente (Mme Chassé) : Non, mais je vous indiquais qu'il vous restait une minute, mais, Mme la députée de Taschereau, si vous désirez prendre les 50 secondes, allez-y.

Mme Dorion : Bien, rapidement, peut-être. Sur l'enjeu de libérer le temps des enfants de ces aînés-là, qui sont des travailleurs — puis on est tous pris à la gorge, pas juste les députés, là, c'est la vie — qu'est-ce qu'on pourrait faire pour libérer le temps des grands enfants des aînés?

La Présidente (Mme Chassé) : Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : Il y a un programme qui me vient en tête, entre autres, c'est le programme Je lis, dans les écoles, là, où ce sont des grands-parents qui vont et qui font lire les enfants. Les enfants apprennent la lecture par l'entremise de ces personnes-là. Souvent, ce sont des anciens professeurs qui ont à cœur de pouvoir donner énormément de leur temps.

Je suis en amour avec un organisme qui s'appelle Les Petits Frères. Les Petits Frères, là, ce sont des bénévoles qui vont à domicile chez les plus vulnérables de la société pour prendre un café, là...

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : Merci.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci à vous. Des envolées, une après l'autre, j'adore. J'aime ça beaucoup.

Je suis maintenant prête à reconnaître une intervention de la part du groupe formant le gouvernement pour un second bloc d'échange. M. le député de Mégantic, la parole est à vous.

M. Jacques : Merci, Mme la Présidente. Chers confrères et consoeurs du gouvernement et des oppositions, membres du cabinet, membres de la fonction publique, Mme la ministre, bonjour, tout le monde.

Mme la Présidente, la qualité des soins et des services dispensés aux aînés hébergés est un sujet très important, et ce, à plus d'un titre. La qualité des services dans les CHSLD du Québec et dans les résidences privées pour aînés, les RPA, est assurée par divers mécanismes placés sur la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux et des centres intégrés de santé et de services sociaux, des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux. De plus, de nombreux organismes contribuent également aux efforts d'appréciation de la qualité dans ce domaine, tels le Protecteur du citoyen et le Bureau du coroner, même si on aimerait mieux qu'il n'en parle pas. D'ailleurs, il est là pour faire des recommandations après certains sinistres qui sont survenus et qui surviennent, malheureusement.

Néanmoins, Mme la Présidente, les médias relatent régulièrement des événements survenus dans les divers milieux d'hébergement où la qualité des soins et des services dispensés aux aînés hébergés est mise en doute. Les aspects plus positifs sont souvent peu traités pour les raisons que nous connaissons, c'est moins intéressant. Je peux vous partager, par contre, que j'ai dû relocaliser mon oncle l'an dernier, au mois de mars. Il vivait dans une ressource intermédiaire. Suite à des infections, il a dû être hospitalisé, et on a réévalué sa condition suite à ça. Il a passé environ un mois à l'hôpital. Dans sa ressource intermédiaire, mon oncle, il n'est jamais tombé. À l'hôpital, deux chutes, fracture de l'arcade sourcilière et une autre fracture, de la mâchoire, de l'autre côté, trois jours plus tard. Finalement, il est relocalisé en CHSLD. J'ai dû m'occuper de lui, étant donné que c'est mes parents qui sont mandataires de son mandat d'incapacité et qu'ils étaient en vacances. Donc, j'ai fait les démarches avec les intervenants de l'hôpital de Lac-Mégantic pour le replacer en CHSLD, et il a été accueilli très bien là-bas. Donc, tout le personnel a été superefficace et ont su l'intégrer avec amour et dignité. J'ai l'occasion, d'ailleurs, d'aller le visiter régulièrement et j'ai eu l'occasion de parler à certains résidents, parce qu'il y en a quand même qui sont très en forme et que ça va très bien. Et je peux penser à M. Bellefleur, qui va me parler de politique à toutes les fois que j'y vais, puis il est très heureux de me voir arriver. Il y a aussi MM. Lavallée et Daudier, qui vont passer tous les après-midis avec leurs épouses, qu'ils ne sont plus capables de s'occuper à la maison, mais qui sont là tous les jours, de 2 heures à 6 heures. Donc, ces deux messieurs-là font de l'intervention à travers tout ça parce qu'ils voient ce qui se passe dans le CHSLD. Et tous les gens sont super bien traités dans ce CHSLD là, qui est La Maison paternelle de Lac-Mégantic.

Maintenant, Mme la Présidente, nous savons que le risque zéro n'existe pas, donc c'est sûr qu'il peut arriver certaines choses, c'est sûr que ce n'est pas ça qu'on veut. Nous savons aussi qu'une culture de qualité et de sécurité est centrale pour être en mesure de traiter les aînés hébergés avec bienveillance. De plus, le budget de l'État est limité, alors que l'étendue de la tâche est importante, Mme la Présidente. Sans être exhaustif, on peut nommer l'administration sécuritaire des médicaments, la prévention des chutes, la prévention et le contrôle des infections, la prévention des plaies de pression, la santé et la sécurité au travail, la vaccination, l'entretien préventif des équipements, le plan de mesure d'urgence, les allergies et diètes spéciales, l'alimentation, les services d'hygiène, les loisirs, etc.

Donc, Mme la Présidente, j'aurais une question, une première question à Mme la ministre. Premièrement, quels sont les mécanismes mis en place par le ministère de la Santé et Services sociaux et les CIUSSS et CISSS pour améliorer la qualité des soins et les services dans les RPA? Comment le ministère peut intervenir dans les RPA?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le député de Mégantic. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Oui. J'écoutais mon collègue parler, puis il m'est venu cette espèce de vision qui fait en sorte que... puis on n'a pas à blâmer aucun gouvernement, c'est la société en général qui a beaucoup de difficultés à accepter le vieillissement de la population. Quand on voit une personne vulnérable, on est face à notre propre finitude. Et, vous savez,

quand on parle de CHSLD, et je vois d'autres collègues, il n'y a personne qui m'a dit : Un jour, mon rêve, moi, c'est d'aller finir mes jours en CHSLD, tu sais, ce n'est pas un souhait. Par contre, le vieillissement s'est fait de façon tellement accélérée, là... Dans les années 60, même 70, c'étaient des centres d'accueil, puis les gens arrivaient, puis ils stationnaient avec leurs véhicules, et puis ils repartaient faire leurs commissions. Aujourd'hui, on est avec des personnes, entre 70 % et 80 %, atteintes de maladie d'Alzheimer, et les résidences privées pour aînés se sont énormément développées. C'est d'ailleurs au Québec où il y a le plus de résidences privées pour aînés par rapport au reste du Canada. Il y a eu, surtout avec le crédit d'impôt pour le maintien à domicile, qui devrait être revu... mais ce crédit d'impôt pour maintien à domicile a favorisé, en quelque sorte, le fait que les gens sont partis de leurs propres résidences, bien souvent, pour aller vivre dans une résidence où il y avait plus de soins, plus d'accompagnement, plus de sécurité.

Le gouvernement a mis en place ce qu'on appelle la certification, dans le vrai terme, là, c'est le Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité, et les résidences privées pour aînés sont accompagnées, d'ailleurs, par les CISSS et les CIUSSS pour être en mesure d'obtenir cette certification-là, cette certification-là qui, par la suite, est donnée par Agrément Canada. Donc, il y a beaucoup de personnes qui passent à l'intérieur même d'une résidence pour la certifier, on pense au MAPAQ, on pense aux services incendie. Donc, les résidences, là, ne peuvent pas décider : Nous autres, c'est une marchandise, ce sont des êtres humains qui sont autonomes. En général, dans les résidences, ce sont des personnes autonomes, mais il se peut fort bien que les personnes deviennent, un moment, en certaine perte d'autonomie ou en perte d'autonomie modérée. On le camoufle souvent parce qu'on est bien dans la résidence, qu'on ne veut pas déménager. Et là arrive la ressource intermédiaire pour les personnes en perte d'autonomie modérée, et par la suite c'est ce qu'on appelle le CHSLD.

• (15 h 10) •

Les CISSS et les CIUSSS ont la responsabilité, lorsqu'ils achètent des places, comme on dit, quand ils achètent des places dans des résidences privées, d'offrir réellement un soutien adéquat. Si ce n'est pas fait, bien, il faut absolument que les CISSS et les CIUSSS y voient. Ils ont aussi cette responsabilité-là — ça s'appelle de l'imputabilité — d'être en mesure de pouvoir accompagner correctement les propriétaires de résidences privées pour aînés. Il est arrivé quelque chose, là, récemment, là, dans *La Presse*, là, un propriétaire de résidence, je ne nommerai pas la résidence, mais qui avait peine à se certifier, là. À toutes les fois, il n'obtenait pas la note de la certification, mais on lui a confié quand même des personnes. Ça, il faut que ça arrête. On ne peut plus accepter ce genre de situation là. Il faut confier nos personnes vulnérables à des endroits, dans des résidences où on est certain que les soins et les services seront de qualité.

Donc, il y a aussi des inspections qui sont faites, et je me suis rendu compte, quand je suis arrivée, qu'il y avait quatre inspecteurs, comparativement à sept. On devrait avoir sept inspecteurs pour les résidences privées pour aînés. On est en train d'en former un, ça va faire cinq, et il y en a deux, là, les postes sont affichés, et on devrait bientôt avoir sept inspecteurs. Si ce n'est pas suffisant, nous aurons d'autres inspecteurs. Mais il faut comprendre que l'inspecteur n'est pas seul, là, il est avec Agrément Canada puis il est avec d'autres instances qui travaillent à aller visiter les résidences pour faire la certification.

Est-ce que je réponds, actuellement, à votre réponse? J'ai visité à peu près une dizaine de résidences privées pour aînés, là, depuis que je suis en poste et j'ai visité à peu près 26 CHSLD. Et, si vous avez regardé mes comptes Twitter et Facebook, vous le savez que je fais des visites-surprises.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Est-ce que le député de Mégantic désire reprendre la parole?

M. Jacques : Bien, deuxièmement, de la même manière que pour les RPA, quels sont les mécanismes mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les CIUSSS et CISSS pour améliorer la qualité des soins et des services dans les CHSLD? Comment le ministère de la Santé et des Services sociaux peut intervenir aussi dans les CHSLD?

Mme Blais (Prévost) : Dans les RPA, ce sont des inspecteurs, parce que les inspecteurs doivent regarder les 30 critères, à peu près, sur les 67 articles ou règlements de la loi, donc ils inspectent les différents critères, tandis que, dans les CHSLD, ce sont des évaluateurs qui évaluent la qualité des soins et des services, et là il y a une différence. Et moi, je me dis, là, comme ça, que, si à un moment donné on a des personnes vulnérables dans les résidences, il faudrait aussi qu'il y ait des évaluations au niveau des soins et des services.

Vous n'êtes pas sans savoir, Mme la Présidente, que le gouvernement, notre gouvernement veut développer des maisons des aînés. Il y a encore des personnes qui pensent qu'on veut construire des maisons en brique, en broc, en bois. Ce n'est pas tellement ça, là, c'est toute la philosophie interne par rapport aux maisons. C'est de prendre la personne en perte d'autonomie modérée et d'être capable de l'accompagner jusqu'à la fin de la vie, de créer des milieux de vie jusqu'à la fin et non pas des milieux de fin de vie.

Et on veut aussi qu'il y ait une diminution des antipsychotiques, on a commencé ça. Ça veut donc dire qu'il faut qu'il y ait plus d'îlots occupationnels, il faut qu'il y ait plus d'éducateurs spécialisés pour être en mesure d'occuper les personnes qui vont résider dans ces maisons pour aînés. Ces maisons, là, tout à l'heure la députée de Taschereau parlait de jeunes, il faut absolument que les enfants des garderies, les jeunes puissent entrer dans ces maisons pour être en contact avec nos aînés qui sont plus vulnérables, parce qu'ils s'allument quand ils voient des enfants, c'est formidable qu'il y ait un espace réservé pour les proches aidants, qu'il y ait aussi un espace réservé pour le personnel. Si on commence à prendre soin du personnel, je pense que le personnel pourra prendre soin des personnes vulnérables. Le personnel a besoin d'un salon, d'un endroit pour être capable de décompresser. Partout, quand je fais des visites et que je rencontre le personnel, les gens me disent : On aime ce qu'on fait, et ça se voit, mais ils sont épuisés parce qu'il manque de personnel. Il manque de personnel bien souvent parce qu'on raconte, on relate des histoires qui ne sont pas drôles non plus dans les médias, mais il faut aussi les attirer.

Je prends un exemple : le CIUSSS de la Capitale-Nationale offre une bourse de 15 000 \$ à une personne qui veut devenir préposée aux bénéficiaires, forme la personne sur place dans l'établissement, et par la suite cette personne décroche un poste permanent. Donc, quelqu'un peut se projeter dans l'avenir, quand on sait qu'on a un poste permanent. Alors, depuis qu'ils ont affiché cette façon de faire, je dois dire que ça fonctionne très bien.

Donc, il y a toutes sortes, actuellement, de nouvelles façons de faire. On fait des essais dans les différents CIUSSS pour attirer le personnel, et c'est bizarre, mais je regardais, à un moment donné, il y a eu plus de personnel récemment, dans les années, là, 2017-2018 et 2018-2019, qu'auparavant. Ça veut donc dire qu'on a l'impression qu'il y en a moins, il y en a plus, mais la population est vieillissante, c'est pour ça que c'est si difficile parfois. Et il faut continuer d'être bienveillants, de développer des milieux bienveillants non seulement dans les communautés, mais aussi dans nos établissements, nos maisons des aînés.

Et laissez-moi vous dire, Mme la Présidente, qu'on ne va pas mêler les plus jeunes avec des personnes plus âgées. Je pense que nos plus jeunes, qui ont 65 ans et moins, qui se retrouvent en CHSLD ont besoin d'avoir des milieux de vie qui leur ressemblent davantage. Alors, on va cesser de faire en sorte que nos plus jeunes de 43 ans se retrouvent avec une population très âgée. Et pour les couples qui ne veulent pas se séparer, bien, on va les garder ensemble. S'il y a des couples qui ne veulent pas vivre ensemble, qui veulent vivre dans le même établissement, parce que ça arrive, on fera en sorte de pouvoir leur donner des chambres différentes. Mais pour les autres, on va les garder. S'ils vivent ensemble depuis 60 ans, je ne peux pas comprendre qu'on sépare un couple qui s'aime et qui veut finir ses jours ensemble.

La Présidente (Mme Chassé) : Un autre témoignage éloquent. Merci, Mme la ministre. M. le député de Mégantic, vous désirez poursuivre?

M. Jacques : Il reste combien de temps?

La Présidente (Mme Chassé) : Il vous reste deux minutes au bloc d'échange.

M. Jacques : Parfait. Mme la Présidente, dans ma circonscription, je crois que j'ai six CHSLD : deux à Lac-Mégantic, un à Lambton, un à Disraeli, un à East Angus et un à Weedon. Les deux de Lac-Mégantic vont être regroupés prochainement dans un nouveau CHSLD. On a jasé, dernièrement, pour voir si on pouvait faire un hybride ou quelque chose qui ressemblerait à une maison des aînés alors qu'il n'est toujours pas construit, mais qui va être plus rattaché à l'hôpital de Lac-Mégantic.

Mme la Présidente, j'aimerais demander à la ministre de quelle façon elle planifie ses visites-surprises et, étant donné qu'il y en a plein chez nous, si une visite-surprise pouvait être envisagée dans notre coin.

La Présidente (Mme Chassé) : Alors, Mme la ministre, vous avez une minute...

Mme Blais (Prévost) : C'est une drôle de question, parce que je ne les planifie pas.

La Présidente (Mme Chassé) : Bien, c'est ça, vous avez une minute, Mme la ministre, allez-y.

Mme Blais (Prévost) : Je les fais spontanément, mes visites-surprises, au gré de ma fantaisie, premièrement. Bon, des fois, je les planifie, c'est-à-dire que... Je suis allée faire une visite avec le président du Conseil du trésor. Je trouvais que c'était très important que le président du Conseil du trésor m'accompagne dans un CHSLD. On est allés, d'ailleurs, dans sa circonscription à La Prairie. On est allés une fin de semaine, personne n'était au courant qu'on y allait. Alors, on est entrés... Il y a une des choses qui me chicotent beaucoup par rapport aux CHSLD les fins de semaine, c'est que, maintenant, il n'y a plus d'accueil, hein, on a coupé énormément les postes d'employés à l'accueil les fins de semaine, et je me sens drôle d'entrer dans un CHSLD quand il n'y a personne pour me dire bonjour, mais à cet endroit-là, il y avait quand même une sonnette qui allait directement à l'hôpital...

La Présidente (Mme Chassé) : En concluant, Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : Hein?

La Présidente (Mme Chassé) : En concluant. C'est terminé. Merci.

Mme Blais (Prévost) : C'est fini?

La Présidente (Mme Chassé) : Oui, Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : Ah bon! Vous saurez l'histoire une autre fois.

• (15 h 20) •

La Présidente (Mme Chassé) : Alors, je suis maintenant prête à reconnaître une intervention de la part de l'opposition officielle pour un second bloc d'échange. Mme la députée de Fabre, vous reprenez la parole?

Mme Sauvé : Oui.

La Présidente (Mme Chassé) : C'est à vous.

Mme Sauvé : Alors, je vais parler, pour cette première question du deuxième bloc, du Manoir du Ruisseau, un petit peu de chauvinisme lavallois, parce que je suis évidemment dans la très belle et la plus belle région du Québec. Là, je sens qu'il va y avoir des contestations autour de la table. Alors, je vais nommer le nom de plusieurs aînées qui m'ont permis de les nommer — là, je suis très stressée parce que je ne veux en oublier une seule, parce qu'elles sont à l'écoute — alors, donc, Gilberte Roy, Gisèle Fournier, Jocelyne Leclair, Hélène Love, Esther Visintini, Pierrette Dupras, Jocelyne Bilodeau et Dolores Henderson. En fait, elles sont toutes des aînées autonomes à faibles revenus et elles habitent le Manoir du Ruisseau de Sainte-Dorothée.

Alors, je voudrais demander... parler un peu à la ministre du crédit d'impôt pour soutien à domicile parce qu'il y a une réalité très particulière qui est là, mais je sais que ça touche aussi beaucoup d'autres aînés à faibles revenus. Dans le fond, quand on regarde un des critères ou le premier critère au formulaire de Revenu Québec, je l'ai ici, si jamais c'est... alors, le formulaire TPZ-1029, que je peux déposer. Un des premiers critères, c'est leur type d'habitation et non pas leurs revenus. Alors, dans leur cas, le Manoir du Ruisseau, c'est un OBNL d'habitation plutôt qu'une résidence privée accréditée, et, en raison de cela, quand elles remplissent la section 3 du formulaire, elles ont droit à un montant annuel maximal de 126 \$ plutôt que 6 825 \$. Alors, j'aimerais dire à la ministre que j'ai rencontré, depuis maintenant plus qu'un an, même un an et demi... je rencontre à plusieurs reprises les résidents et résidentes du Manoir, et on a même eu l'occasion de les rencontrer avec l'ancien ministre des Finances et de regarder leur situation, oui, exceptionnelle, mais, comme je le disais tantôt, qui touche aussi beaucoup d'autres aînés à faibles revenus. Alors, on était déjà, au printemps dernier, à regarder la réouverture des critères du crédit d'impôt pour soutien à domicile. Alors, ça avait déjà commencé. Moi, j'inviterais vraiment la ministre à continuer ce travail-là et, à défaut d'être un peu impertinente, je lui dirais que j'ai le souhait qu'elle suive ça avec moi. On a parlé tantôt... vous avez parlé de transpartisanerie, on a tous à cœur la situation des aînés. Alors, moi, j'aimerais bien recevoir une invitation de la part de la ministre, avec même mon collègue de Robert-Baldwin, pour pouvoir suivre, avec elle et le ministre des Finances, cette situation de révision des critères du crédit d'impôt de soutien à domicile.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Favre... de Fabre, je vais y arriver. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Écoutez, ça va me faire grand plaisir de travailler avec vous par rapport au crédit d'impôt pour maintien à domicile. À l'époque où j'étais ministre responsable des Aînés, on avait modifié deux fois le crédit d'impôt pour maintien à domicile. C'est un crédit d'impôt qui est assez complexe, et à un moment donné le ministre des Finances de l'époque, M. Bachand, devait apporter un correctif parce qu'il y avait eu une difficulté par rapport aux OBNL d'habitation. Alors, on se rendait compte que les personnes qui étaient hébergées perdaient de leur crédit d'impôt pour maintien à domicile, il n'en restait pas beaucoup, et ça avait vraiment fait une espèce de tollé, là, dans la population. Et par la suite il y a eu des élections, ce qui fait qu'il n'y a pas eu de correctif au niveau du crédit d'impôt pour maintien à domicile dans ces maisons qui sont des OSBL d'habitation. Et puis, par la suite, bon, bien, vous avez été au gouvernement, ça n'a pas été corrigé non plus, et puis il faut absolument revoir le crédit d'impôt pour maintien à domicile.

D'une part, il y a de plus en plus... Il a été bonifié, là, le crédit d'impôt, là, je ne peux pas dire qu'il n'a pas été bonifié, mais il y a comme des aberrations. Je vous donne un exemple : vous habitez dans une résidence privée pour aînés, si vous êtes locataire, vous avez le droit au maintien à domicile; si vous êtes propriétaire de votre condo dans la même résidence, vous n'avez pas le droit au crédit d'impôt pour maintien à domicile, pourtant vous avez 70 ans et plus, là. Donc, il faut transformer ce crédit d'impôt pour maintien à domicile et il faut que ce soient les personnes les plus pauvres qui puissent retrouver et qui puissent obtenir le crédit d'impôt pour maintien à domicile. Et ce crédit d'impôt là va en gradation avec les soins et les services qu'on reçoit en lien avec la perte d'autonomie.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Mme la députée de Fabre, il va falloir qu'on revoie ce crédit d'impôt là pour que les personnes les moins riches de notre société qui habitent dans les OSBL d'habitation aient le droit à recevoir leur juste part du crédit d'impôt pour le maintien à domicile. D'ailleurs, dans cette lettre que j'ai fait parvenir au ministre des Finances le 19 mars dernier, je lui demande de faire la révision des crédits d'impôt pour maintien à domicile.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Fabre, la parole est à vous.

Mme Sauvé : Merci, Mme la Présidente. Je ne sais pas si c'est possible pour la ministre de déposer cette lettre.

La Présidente (Mme Chassé) : Alors, vous vous engagez à transmettre l'information demandée au secrétariat de la commission, Mme la ministre?

Mme Blais (Prévost) : Oui.

La Présidente (Mme Chassé) : Très bien. Merci. Vous reprenez la parole.

Mme Sauvé : Alors, je remercie la ministre pour sa réponse et j'attendrai avec plaisir l'invitation, ainsi que mon collègue de Robert-Baldwin. Alors, on aura plaisir à travailler ce dossier-là ensemble.

J'irais à une autre question. D'entrée de jeu, dans mon introduction, j'ai mentionné qu'il y aurait une seule question sur les proches aidants et que cette question ne viendrait pas de moi. Alors, elle vient du RANQ, le Regroupement des aidants

naturels du Québec. Ils nous ont acheminé, à plusieurs collègues... moi, j'ai reçu leur lettre le 17 avril dernier. Alors, ils parlent, bien sûr, de la situation financière des proches aidants. On sait que 20 % de ces personnes vivent de l'insécurité financière.

Alors, j'y vais tout de go avec leur question et que j'adresse à la ministre : Qu'est-ce qu'elle pense mettre en place rapidement pour améliorer la situation financière, réellement, des personnes qui font économiser des milliards de dollars au système de santé, et donc au gouvernement? Voilà leur question à vous, Mme la ministre.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : On a quand même fait des choses en mettant en place le Fonds de soutien aux proches aidants de 200 millions de dollars, qui se termine en 2021, qui est un fonds de soutien, on appelle les Appuis partout à travers la province de Québec pour aider les proches aidants de personnes âgées. Maintenant, avec une politique nationale, on va toucher l'ensemble des proches aidants, que ce soient des jeunes qui s'occupent de leurs parents, que ce soient des parents qui s'occupent d'enfants handicapés... en situation de handicap, j'aime mieux dire, ou des adultes qui vivent en situation de handicap et qui vieillissent. Donc, il faut regarder l'ensemble des proches aidants.

Il y a 21 millions de dollars cette année dans le budget. Vous pouvez être certaine, Mme la Présidente, que ce 21 millions va être dépensé à bon escient pour soutenir les parents qui ont de très grandes difficultés au niveau du répit, qui n'ont pas eu la chance d'être appuyés autant que les aînés l'ont été, parce que les aînés bénéficient encore du fonds. Alors, je veux rassurer ma collègue, les annonces vont venir très, très bientôt, mais on a un bon montant d'argent pour être en mesure de soutenir les proches aidants.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Fabre.

Mme Sauvé : Merci, Mme la Présidente. Je voulais juste avoir une précision. Quand la ministre dit «rapidement», c'est parce qu'en fait c'est le mot qui est utilisé dans la question. Dans le fond, le RANQ ne veut pas attendre la politique nationale, il souhaite vraiment... Alors, quand on dit «rapidement», donc, ce sont des mesures concrètes qui vont être déployées avant même votre annonce de la prochaine politique nationale?

La Présidente (Mme Chassé) : Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : Oui. Bien, écoutez, si on n'avait pas eu 21 millions cette année dans le budget, on serait obligés d'attendre la Politique nationale des proches aidants et le plan d'action, mais étant donné que le ministre des Finances a avancé la politique nationale, ça veut dire qu'on a 21 millions immédiatement, lorsque les crédits seront adoptés, pour être en mesure de soutenir les proches aidants.

Et je fais une petite entorse, je peux vous déposer la lettre que j'ai signée aux différents intervenants de milieu. Je l'ai ici, ça fait que je vais la déposer en même temps.

Documents déposés

La Présidente (Mme Chassé) : Parfait. Donc, vous la déposez au secrétariat de la commission, Mme la ministre? Je vous remercie. Mme la députée de Fabre.

Mme Sauvé : Oui. Alors, merci, Mme la Présidente. Donc, si je comprends bien, dans le fond, c'est que le 21 millions qui était alloué au niveau du budget, ça va être engagé avant la politique. Il est disponible maintenant, il pourra être engagé avant même le déploiement de la politique nationale, c'est bien ce que j'entends?

La Présidente (Mme Chassé) : Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : C'est tout à fait ce que vous avez entendu. Puis, depuis qu'on a mis en place les Appuis aux proches aidants, il y a quand même, sur 150 millions de dollars, 105 360 000 \$ qui ont été versés, là, pour offrir du répit aux proches aidants d'aînés. Ça, c'était, dans un premier temps, avec notre Fonds de soutien aux proches aidants, qui va se poursuivre, on ne sait pas sous quelle forme, mais ça va se poursuivre parce qu'il y a, après 2021, un engagement de 150 millions de dollars pour les proches aidants.

La Présidente (Mme Chassé) : J'ai simplement une question concernant la lettre à déposer : Est-ce qu'elle va être transmise à la secrétaire de la commission ou elle va être déposée séance tenante?

Mme Blais (Prévost) : Séance tenante.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci de la précision.

Mme Blais (Prévost) : Et peut-être... Est-ce que je peux compléter ma réponse?

La Présidente (Mme Chassé) : Mme la députée de Fabre, est-ce que vous lui permettez de compléter?

• (15 h 30) •

Mme Sauvé : Oui, oui.

La Présidente (Mme Chassé) : Allez-y, Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : Et déjà on a quand même financé... Baluchon Alzheimer recevait 500 000 \$ par année, et là on a décidé d'augmenter avec un autre 500 000 \$. Ça fait 1 million par année pour être en mesure de déployer des baluchonnes sur tout le territoire du Québec pour être en mesure de donner du répit aux proches aidants.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Fabre, allez-y.

Mme Sauvé : Merci, Mme la Présidente. Alors, j'ai bien entendu la réponse de la ministre. Je vais faire le suivi avec le regroupement pour voir leur satisfaction des informations qui ont été données par la ministre.

Alors, si vous me le permettez, je sauterais à un autre sujet, parce que le dossier des aînés, proches aidants, c'est un dossier très large. Sans grande surprise, j'aimerais parler du dossier de la pénurie, la pénurie de main-d'oeuvre qui est un dossier transversal, mais qui touche, bien évidemment, toute la situation des soins aux aînés, la carence, la pénurie criante. Il y avait même un article dans *Le Devoir* qui parlait de situation critique, et c'est le cas. Avant d'y aller dans trop de détails, parce qu'il y a eu une revue de presse importante autour de la pénurie de main-d'oeuvre, il y a eu surtout un constat de la part de la ministre, entre autres lorsqu'elle a visité le CHSLD Roland-Leclerc, où elle a constaté à quel point la pénurie de préposés était criante. Il y a eu des propos, il y a eu des engagements aussi du gouvernement pour trouver des solutions face à la pénurie.

Alors, je sais qu'il y a eu, entre autres, beaucoup, beaucoup d'argent, 280 millions pour le soutien à domicile qui étaient alloués dans le dernier budget. J'ai trois expressions pour décrire la pénurie de main-d'oeuvre, c'est vraiment «feu rouge», «minuit et cinq» et «qu'ossa donne», parce qu'il y a beaucoup, beaucoup d'argent, mais en même temps moi, j'aimerais entendre... Il y a eu plusieurs propos annoncés par la ministre pour trouver des solutions, alors j'aimerais vraiment l'entendre. Quelles sont les solutions qu'elle a pour la pénurie de main-d'oeuvre, la pénurie de préposés en résidence, en CHSLD, en RI également? Et la solution, pas pour dans six mois, un an, la solution maintenant. J'aimerais entendre la ministre sur les solutions.

La Présidente (Mme Chassé) : Oui, merci, Mme la députée de Fabre. Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : Premièrement, je vais commencer par vous dire qu'on vient d'arriver au gouvernement. Auparavant, je n'avais pas la responsabilité des CHSLD, par le passé, quand j'ai fait de la politique. J'ai aussi mentionné, en ouverture dans mon allocution, que les crédits d'un premier gouvernement, c'étaient un peu les crédits de l'ancien gouvernement. Alors, vous parlez de pénurie de main-d'oeuvre alors que vous étiez au gouvernement. Alors, ce n'est pas d'hier qu'il y a une pénurie de main-d'oeuvre, là. Ce n'est pas parce qu'on arrive au gouvernement que, du jour au lendemain, il y a une pénurie de main-d'oeuvre. Ça fait quand même plusieurs années qu'il y a une pénurie de main-d'oeuvre et qu'on voit que notre population est vieillissante.

Deuxièmement, j'ai aussi mentionné dans l'allocution que les questions qui touchaient, entre autres, l'embauche du personnel, c'étaient des questions qui concernaient Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux. Donc, je ne veux pas jouer dans son champ d'intervention. J'ai quand même mentionné, tout à l'heure, un exemple qui se faisait dans le CIUSSS de la Capitale-Nationale, c'est-à-dire être en mesure de donner des bourses de 15 000 \$ pour former des préposés aux bénéficiaires et leur offrir un poste permanent. Ailleurs, entre autres chez les anciens combattants, à Sainte-Anne-de-Bellevue, on forme aussi les employés sur place, et les employés savent, dès la minute où ils mettent les pieds dans l'établissement, s'ils sont à l'aise avec cette population-là. Et, s'ils ne sont pas à l'aise et s'ils sentent qu'ils ne peuvent pas faire ce travail-là de préposé aux bénéficiaires, ils vont quitter.

Mais je crois fondamentalement que c'est en étant très bons avec notre personnel... Vous savez, il va y avoir des conventions collectives qui seront revues, c'est le ministre des Finances avec le président du Conseil du trésor... c'est surtout le président du Conseil du trésor qui devra revoir ces situations, mais, pour faire une longue histoire courte, Mme la Présidente, je vais laisser quand même la ministre de la Santé et des Services sociaux répondre dans son entièreté à cette question-là qui la touche de plein fouet.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Fabre.

Mme Sauvé : Merci, Mme la Présidente. J'entends bien la ministre, mais, même tantôt lors de certaines réponses, elle a nommé la pénurie qui était très présente. Alors, je me permets d'insister parce qu'il y a quand même beaucoup de sous au budget, 280 millions pour le soutien à domicile. Où on va trouver ces gens-là? C'est une grande question. Et je comprends très bien qu'elle dise qu'il y a la responsabilité du côté de la Santé, mais en même temps elle a dit qu'elle était ministre à la Santé et Services sociaux et elle est, évidemment, entourée aussi des sous-ministres de la Santé. Alors, je pense que les aînés, c'est une question très transversale, et que ce soit dans les annonces, dans les visites, elle est souvent accompagnée de ses collègues parce que ça touche bien, bien des dossiers.

Moi, je ne peux pas imaginer une étude de crédits où on n'adresse pas cette question-là pour l'avenir du soin des aînés alors que le budget est au rendez-vous et la pénurie, elle est aussi une réalité. Alors, moi, je souhaite vraiment qu'on en parle, d'autant plus... puis c'est pour ça que j'en parle aujourd'hui, Mme la Présidente, c'est que la ministre a clairement annoncé différentes choses devant les médias. Elle a dit : Il faut améliorer les conditions de travail. Ce n'est pas vrai que les

employés de la SAQ sont payés plus cher que les préposés aux bénéficiaires. Elle a parlé d'attendre une évaluation populationnelle. Alors, j'ai plein de questions parce qu'elle a adressé ces solutions-là qui, à mon avis, ne sont pas des solutions court terme, mais, quand même, c'étaient des pistes, et aujourd'hui on ne traiterait pas, en étude de crédits, l'application d'un 280 millions de soutien à domicile alors qu'il va être attaché à du personnel pour les aînés? Moi, je souhaite vraiment entendre la ministre là-dessus et élaborer un peu sa vision de solutions concrètes à court, moyen terme. Je sais très bien qu'elle est en dialogue avec la ministre de la Santé. J'ose espérer aussi qu'elle parle au ministre de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale, qui a cette vision de solutions pour la pénurie de main-d'oeuvre.

Alors, en tout respect, en tout respect, dans le bon ton qu'on souhaite à ces crédits, Mme la Présidente, je souhaite insister un peu pour que la ministre nous réponde avec des solutions concrètes, court terme, moyen terme et long terme pour la pénurie de main-d'oeuvre.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Fabre. Mme la ministre, allez-y.

Mme Blais (Prévost) : Je vais répondre un peu. Je vais dire qu'il y a aussi 200 millions de dollars pour... 280 millions de dollars, c'est vraiment pour augmenter les heures en répit et en soins à domicile, 200 millions de dollars, c'est pour embaucher du personnel à la fois dans les CHSLD et à la fois dans le réseau de la santé et des services sociaux, et je dirais que la moitié du 200 millions, là, 96,3 millions de dollars ou 96,4, en tout cas, c'est vraiment pour les CHSLD, pour embaucher du personnel. Il manque actuellement 33 036 préposés aux bénéficiaires, des auxiliaires aux services de santé et services sociaux, 4 068, des pharmaciens d'établissement, 656, des psychologues, 895, des infirmières, 23 963 infirmières. Alors, voilà tout le personnel qu'il manque, actuellement, pour être en mesure de combler toutes nos lacunes.

J'ai quand même mentionné à la députée de Fabre que le président du Conseil du trésor était pour négocier, tout à l'heure, les conventions collectives qui touchent à la fois les infirmières, infirmiers, les infirmières, infirmiers auxiliaires, les préposés aux bénéficiaires. Ça fait que je ne vais pas faire ici, là, la négociation à l'étude des crédits par rapport à ce qui va se faire à l'automne avec le personnel de la santé, je vais laisser mon collègue, par mesure de respect et de transparence... Puis je n'ai pas non plus les moyens de négociation. Mais effectivement on veut que nos préposés aux bénéficiaires aient un meilleur traitement, on veut qu'ils se sentent bien de travailler. Puis effectivement j'ai déjà mentionné que les préposés de la SAQ recevaient un plus grand montant d'argent que les préposés aux bénéficiaires...

La Présidente (Mme Chassé) : En concluant.

Mme Blais (Prévost) : ...et on va ajuster, un jour, en conséquence, selon le président du Conseil du trésor.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci. Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Fabre.

Mme Sauvé : Il me reste combien de temps, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme Chassé) : 40 secondes.

Mme Sauvé : On va y aller rapidement.

La Présidente (Mme Chassé) : «Let's go.»

Mme Sauvé : Alors, deux inquiétudes suite aux réponses. Dans les renseignements particuliers qu'on a reçus, on a demandé des prévisions du nombre d'embauches pour 2019-2020, aucune, aucune prévision reçue, première inquiétude.

Deuxième inquiétude : au Salon des proches aidants d'aînés, la ministre affirmait que la pénurie d'employés dans les CHSLD durera encore quelques années, il faudra attendre au moins quatre ans avant de constater des changements dans le réseau. Merci, Mme la Présidente, c'est tout.

La Présidente (Mme Chassé) : Parfait. Je vous remercie, excellent. Je suis maintenant prête à reconnaître une intervention de la part du troisième groupe d'opposition pour son premier et seul bloc d'échange. M. le député de Rimouski, la parole est à vous.

M. LeBel : C'est à moi déjà?

La Présidente (Mme Chassé) : Allez-y, go!

M. LeBel : Bon, O.K. Ça fait une couple d'années que je fais des crédits puis je trouve ça...

La Présidente (Mme Chassé) : Ah non, aïe! Désolée.

M. LeBel : Bien, j'étais prêt, moi, là, là, j'étais parti, là.

La Présidente (Mme Chassé) : C'était le gouvernement, hein? Je vérifiais votre attention. Toutes mes excuses, le bloc d'échange est au gouvernement. Ça vous donne le temps de... C'était une façon pour vous réchauffer. Alors, j'invite la députée de Les Plaines à prendre la parole. Allez-y.

Mme Lecours (Les Plaines) : Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci à vous.

• (15 h 40) •

Mme Lecours (Les Plaines) : Je vais me permettre de saluer aussi mes collègues de la troisième opposition, de l'opposition officielle ainsi que mes collègues du côté du gouvernement et, bien évidemment, Mme la ministre et tous les gens qui l'accompagnent aujourd'hui.

Alors, c'est un plaisir pour moi d'être à ces études de crédits parce que c'est un sujet, évidemment, qui me touche... bien, qui nous touche tous, en fait, mais qui me touche personnellement parce que je suis moi-même aussi... je le dis souvent, mais parce que j'adore l'être et je le vis à tous les jours, je suis moi-même proche aidante. Mes parents résident avec moi à la maison depuis... on va commencer notre septième année ensemble. Et ma mère qui souffre d'alzheimer, je vous avouerais que ce n'est pas facile, mais c'est gratifiant. Alors, c'est un sujet, comme je vous dis, qui me touche beaucoup.

Alors, Mme la Présidente, j'aimerais parler d'un volet de ce sujet, en fait, de parler des personnes qui oeuvrent souvent dans l'ombre, d'organismes souvent méconnus du grand public, mais qui ont un réel effet sur l'isolement social des aînés, on en a parlé tout à l'heure, sur les politiques régionales et sur les décisions populationnelles, j'aimerais que l'on aborde, donc, le sujet des tables de concertation des aînés. Nous savons qu'elles sont là, mais en fait on connaît un peu l'histoire de ces organismes. En fait, ces tables-là auront bientôt 20 ans cette année. Elles ont été créées en 1999, suite aux travaux du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées décrétée par l'Organisation des Nations unies. Chacune de ces tables regroupe des représentants de l'ensemble des associations et des personnes aînées de sa région ainsi que tout autre groupe ou organisme préoccupé par la condition de vie des aînés. Ils sont l'endroit par excellence pour discuter des grands enjeux qui concernent la population et guider les orientations du futur.

Le Québec compte 18 tables régionales de concertation des aînés réparties, donc, dans l'ensemble des régions du Québec. Le mandat principal de ces tables est de concerter relativement aux enjeux qui touchent particulièrement les aînés sur le plan régional, d'animer le milieu des aînés afin de les aider à jouer leur rôle de citoyens à part entière et d'acteurs dynamiques dans le développement de leur région ainsi que de transmettre de l'information, ce qu'on discutait tout à l'heure. Depuis 2012, ces tables travaillent en étroite collaboration avec le Secrétariat aux aînés et la ministre responsable des Aînés.

À l'automne 2004, les représentants des tables se sont donné comme outil d'harmoniser une conférence des tables régionales de concertation des aînés. Sa mission est de regrouper, accompagner, mobiliser les tables régionales de concertation des aînés et les représenter auprès de diverses instances relativement aux grands enjeux qui touchent les personnes aînées au Québec. Ainsi, les préoccupations locales ont maintenant une voix auprès des instances décisionnelles, et leur travail reçoit une reconnaissance adéquate.

Dans ma région... En fait, Les Plaines touche deux régions : Lanaudière et Laurentides. Dans Lanaudière, la Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière a vu le jour le 9 février 2001 dans la foulée des gestes posés dans le cadre de l'Année internationale des aînés célébrée en 2000. 22 bénévoles y travaillent. Ils se sont donné un conseil exécutif de cinq membres, auxquels s'ajoute une coordonnatrice qui agit à titre de secrétaire exécutive. Les réunions régulières se tiennent aux six semaines. Le 6 novembre 2014, M. Gilles Forget, un bénévole de longue date, a même été honoré par la ministre de la Famille et des Aînés de cette législature, Mme Charbonneau, qui lui a décerné un prix Hommage Québec.

Ensuite, dans la région de Lanaudière, que vous connaissez bien, Mme la ministre, les organismes membres de la table régionale de concertation des Laurentides... j'ai dit «Lanaudière», mais des Laurentides, je m'excuse. Il y a plusieurs organismes qui font partie de la table. Je vous en nomme quelques-uns : l'association des retraités et retraitées de l'éducation et des autres services publics au Québec, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Laval-Laurentides, l'Association québécoise des retraité-e-s des secteurs public et parapublic du Québec, la FADOQ des Laurentides, la CASA, le Cercle des fermières, L'Appui Laurentides, qui est une excellente organisation, le Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé, etc. Il y a plusieurs organismes qui siègent autour de la table régionale de concertation des Laurentides, donc une très bonne représentation.

Je pense que ces tables-là, ce sont des organisations qui sont essentielles pour, justement, comme on discutait tantôt, faire le pont entre les générations, faire en sorte que les gens se parlent, faire en sorte qu'on brise l'isolement chez les gens âgés. Il faut retourner dans la population. Le gouvernement, on peut faire beaucoup de choses, mais la population, en tant que telle, est un joyau dans ce genre d'organisation là pour qu'émanent des projets, pour qu'émanent, au-delà des statistiques, des réalités terrain.

Alors, ma question, Mme la Présidente, pour Mme la ministre aujourd'hui — j'ai fait un préambule qui a mis un peu la table à cette question, pour faire un mauvais jeu de mots — elle va donc porter sur la reconnaissance des tables régionales de concertation. J'aimerais que la ministre confirme, dans un premier temps, l'apport de ces organismes, mais aussi qu'elle aborde le sujet du financement, qui est toujours le nerf de la guerre pour les organisations communautaires.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Les Plaines. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Je vais faire un petit historique et je vais faire plaisir au député de Rimouski. C'est Louise Harel, en 1999, qui a financé les premières tables à hauteur de 16 000 \$ par année. Quand je suis arrivée en 2007, c'était 22 000 \$ par année. Par la suite, on a fait un rehaussement à 45 000 \$ par année. Quand on a déposé la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec le 3 mai 2012, c'était 60 000 \$ par année. Et je dois vous dire que, quand je suis arrivée en poste, un peu comme pour les intervenants de milieu, les différents responsables des tables étaient nerveux, ils voulaient absolument que les lettres soient signées le plus rapidement possible, et c'est à Chicoutimi, la semaine dernière, qu'on a annoncé que toutes les tables étaient pour obtenir une augmentation de 20 %, soit 76 350 \$ pour

la prochaine année et pour les années subséquentes avec une indexation de 2 %. Et il y a aussi la Conférence des tables, et cette Conférence des tables avait l'habitude recevoir un 5 000 \$ par table pour se financer. Et là on a mis un frein à ça parce que c'était un irritant à l'intérieur des différentes tables qui n'avaient pas toujours les moyens nécessaires pour donner un 5 000 \$. Parfois, les distances sont énormes d'une région à une autre pour être en mesure de se déplacer pour les réunions. Donc, la Conférence des tables va recevoir, cette année, 175 788 \$, et à terme, plus de 900 000 \$.

Les conférences... je dis toujours que les conférences sont... pas les conférences, les tables sont les yeux et les oreilles du ministre qui est responsable des Aînés et ils sont une forme de cohésion sociale, puisqu'ils sont capables de rassembler autour de la table tous les acteurs qui participent à l'amélioration de la qualité de vie des aînés, et peuvent même aussi travailler avec les différents CISSS et les CIUSSS. Entre autres, j'étais au Saguenay—Lac-Saint-Jean, j'ai rencontré la P.D.G., qui est Julie Vallée...

Des voix : ...

Mme Blais (Prévost) : ...Labbé, Julie Labbé, et Julie Labbé travaille en étroite collaboration avec la table du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Et, pour moi, c'est un gage aussi de santé par rapport aux aînés parce que, si les représentants autour de la table, il y en a qui font de la défense des droits, mais la table, là, comme telle ne fait pas défense des droits, mais les représentants des différents organismes peuvent faire de la défense des droits, et, s'ils sont témoin d'isolement social, ils peuvent être en communication facilement avec le CISSS ou le CIUSSS et pouvoir faire en sorte de pouvoir rapporter ce qui se passe dans certaines situations.

De plus, ils ont... ce n'est pas une obligation, mais c'est un... je pense que c'est bien d'organiser le prix Hommage à chaque année, où on rend hommage à un bénévole dans chacune des régions du Québec. Ils organisent aussi la Journée internationale des aînés et de plus ils analysent la première mouture des projets. On vient de lancer une mise en candidature, jusqu'au 19 juin, des projets du programme Québec ami des aînés, donc ils analysent — ils ont une grille d'analyse — les projets de leurs régions. Par la suite, ça retourne au Secrétariat des aînés, le Secrétariat des aînés tient compte de l'analyse des bénévoles autour de la table. Il y a donc cette responsabilité-là, et ça fait partie aussi de ce qu'on appelle les communautés bienveillantes, et ça fait partie aussi des Municipalités amies des aînés, où on veut que les aînés restent à domicile le plus longtemps possible.

Donc, grosso modo, je suis très, très, très fière d'avoir pu annoncer, la semaine dernière, un rehaussement financier pour les tables, qui seront en mesure de mieux faire leur travail. Les députés qui sont ici savent combien les bénévoles sont importants et combien, souvent, ils mettent leur main dans leur poche pour être en mesure de payer le café, de payer les muffins, de payer l'essence, mais on veut que nos tables soient bien organisées, bien structurées pour être en mesure d'embaucher une personne pour organiser, structurer et faire en sorte qu'ils puissent, ces bénévoles-là, se déployer correctement sur les différents territoires du Québec.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Les Plaines, vous désirez poursuivre?

Mme Lecours (Les Plaines) : Je vais juste faire un commentaire parce que je veux laisser le temps à mes collègues aussi pour d'autres questions.

La Présidente (Mme Chassé) : Oui, allez-y.

• (15 h 50) •

Mme Lecours (Les Plaines) : Mais je suis contente de la réponse de Mme la ministre parce que, un, elle vient de confirmer qu'on poursuit avec les tables régionales, et je me rends compte aussi, à l'intérieur de sa réponse, qu'on remet... comme je disais tout à l'heure dans mon préambule, le gouvernement, on peut faire plein de choses, mais la prise en charge par le milieu, c'est ce qu'il y a de mieux aussi, et le fait que ces tables persistent, continuent, sont en lien directement aussi avec l'appareil gouvernemental, justement, pour des cas de détresse, et c'est essentiel qu'on puisse donner un support à ces organisations-là. C'était mon commentaire. Merci.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci. Oui, merci, Mme la députée de Les Plaines. Est-ce que je donne la parole au député de Chauveau?

Une voix : ...

La Présidente (Mme Chassé) : On reprendra le temps un peu plus tard.

Vous vous étiez bien réchauffé, M. le député de Rimouski, je suis maintenant prête à vous reconnaître pour votre premier et unique bloc d'échange. La parole est à vous.

M. LeBel : Merci. Ce n'est sûrement pas à cause du temps des sucres, ça doit être à cause des crédits, ça arrive souvent, la semaine avant les crédits, qu'il y a des chèques qui se mettent dans la malle... le chèque est dans la malle, puis il y a des signatures qui se font. C'est bien normal, puis c'est mieux pour les gens, probablement.

Moi, je vais moins philosopher parce que je n'ai pas beaucoup de temps, puis je vais essayer d'y aller directement. Il y a quelques années, les centres d'action bénévole étaient financés pour une initiative info-aînés. Les aînés pouvaient aller rencontrer le centre d'action bénévole, avoir directement... de visu avec du monde en chair et en os de pouvoir répondre à des questions, ça fonctionnait bien. L'ancien gouvernement a décidé de changer de méthode et de passer par Services Québec.

Je sais pertinemment bien que, sur le terrain, ce n'est pas aussi humain que ça pouvait être avant, puis ce n'est pas contre les fonctionnaires, là. Mais, j'aimerais savoir, parce que je sais qu'il y a une entente avec le secrétariat par CLE, par MRC, est-ce qu'il y a quelqu'un qui est responsable de donner de l'information aux aînés au Québec?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le député. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Oui. J'aime beaucoup la question du député de Rimouski parce qu'on avait mis les carrefours d'information pour les aînés à l'époque où j'étais ministre responsable des Aînés. Puis la semaine dernière encore, à Chicoutimi, je me suis fait dire : Comment ça se fait que les carrefours d'information ont disparu? Nous autres, ça nous manque dans notre région. Alors, je suis restée surprise, je ne savais pas, là, que c'était parti, ces carrefours d'information là qu'on avait mis quand même un certain temps à déployer. Je ne peux pas vous donner la réponse précisément, mais je pourrai vous la donner ultérieurement. Je vais faire ma petite recherche, je vais prendre la question en délibéré.

Mais je considère que les aînés, c'est bien important d'avoir une information directe parce que, bien souvent, là, on leur dit : Téléphonnez à tel endroit, puis après ça il faut faire tel numéro de téléphone ou bien allez sur Internet. Tous les aînés ne sont pas branchés sur Internet, même s'il y en a beaucoup, même si ma génération à moi sera forcément branchée sur Internet, mais les personnes qui sont isolées, là, ne vont pas, là... ne communiquent pas de cette façon-là.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Simplement... est-ce que vous vous engagez à transmettre l'information que vous venez d'offrir, la réponse, au secrétariat de la commission? Merci.

Mme Blais (Prévost) : Oui. Pourquoi ça a disparu, oui.

La Présidente (Mme Chassé) : Excellent. Merci. M. le député de Rimouski.

M. LeBel : Il y a une entente entre Services Québec puis le Secrétariat aux aînés. Là, je comprends que le Secrétariat aux aînés, l'an passé, il était délégué à la Famille, là il est hébergé à la Santé. Dans le transfert, est-ce que le secrétariat a gardé les effectifs, les mêmes crédits, les mêmes choses, ou ça s'est amélioré, ou moins amélioré?

Mme Blais (Prévost) : Je vais vous répondre franchement. Quand je suis arrivée, à l'époque, il y avait trois fonctionnaires dans le Secrétariat aux aînés. Quand j'ai quitté, il y en avait 35. Je reviens, il y en a 35. Donc, le Secrétariat aux aînés n'a pas diminué au niveau des effectifs.

Il s'est promené énormément. Il a été dans la Famille et les Aînés, il est allé avec le Dr Hébert, qui était le ministre de la Santé et des Services sociaux et responsable des Aînés, il est allé à la Santé. Par la suite, il est retourné dans la Famille et, étant donné que j'ai la responsabilité, le Secrétariat des aînés est dans le ministère de la Santé et des Services sociaux, mais avec aussi son autonomie. Il est comme un peu à part, et ça va s'améliorer, M. le député de Rimouski, parce qu'on va avoir l'attitude de travailler davantage avec le sous-ministre à la Santé publique. Déjà, on a commencé à travailler ensemble, avec le Dr Arruda, pour faire en sorte qu'on puisse davantage favoriser le vieillissement actif parce que plus on va favoriser le vieillissement actif, plus nous serons en mode prévention...

La Présidente (Mme Chassé) : En concluant, Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : ...moins on aura de personnes qui seront des clients du ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. LeBel : Pour l'instant, j'aimerais ça que vous favorisiez que j'aie un peu de temps de parole, tu sais, pour...

Mme Blais (Prévost) : Je parle trop, hein?

M. LeBel : Non, non, non, c'est bien correct. Moi, de mon côté, j'ai... La jeunesse est au Conseil exécutif, le Secrétariat à la jeunesse est au Conseil exécutif. À l'époque, on me disait que le Secrétariat aux aînés était à 33 portes du premier ministre et qu'il aurait fallu le ramener à deux ou trois portes du premier ministre, c'est-à-dire au Conseil exécutif, avec une ministre déléguée au premier ministre. À mon avis, je pense que c'est ça qui serait le mieux parce que le rôle d'un ministre responsable des Aînés est très horizontal, il doit intervenir par... il doit y avoir un poids fort qui arrive du Conseil exécutif pour dire, dans l'ensemble des ministères : Il faut qu'on ait une vision du vieillissement de la population.

Je donne comme exemple... comme responsable des Aînés, vous avez sûrement une préoccupation sur le transport collectif. Le transport, c'est important pour les aînés en milieu rural. Je vous le dis, une dame dans un village en Gaspésie, le matin, si elle veut aller faire son épicerie dans une épicerie de la ville la plus proche, prend le transport en commun le matin, et le transport en commun la ramène le soir. Ça fait que tu ne t'achètes pas de crème glacée, ça fait que, tu sais, tu... Il y a un problème de transport qui va toucher et qui touche beaucoup les aînés. Ça, ça vous concerne aussi comme ministre responsable des Aînés.

Je pense aussi à l'habitation. J'ai questionné la ministre de l'Habitation, l'autre jour, pas une cent de plus pour AccèsLogis, on veut faire du rattrapage. AccèsLogis, pour les aînés, entre autres en milieu rural, c'est très, très, très important, et je suis certain que vous êtes très préoccupée par ça, et vous avez un rôle à jouer là-dessus. C'est pour ça que je dis que c'est horizontal.

Autre exemple, les finances. Là, j'arrive avec un cas particulier, les assurances. Au Québec, il y a de la revente de polices d'assurance vie à des tiers, puis c'est légal. Il y a des gens ici qui vont acheter... des aînés qui sont souvent vulnérables vont aller acheter leur assurance vie pour, je ne sais pas, 75 000 \$, 100 000 \$, et ils deviennent des bénéficiaires. Et, quand l'aîné décède, ils ramassent 200 000 \$, 300 000 \$. On est la seule législation au Canada à ne pas contrôler ça, à ne pas encadrer ce genre de phénomène là. Toutes les autres provinces canadiennes ont touché à ça; nous, on laisse ça aller. Je le sais pour en avoir entendu, il y a des aînés qui sont en problème avec leurs familles, comme ça, qui disent : Regarde, moi, il me reste quatre ou cinq ans, 100 000 \$, je suis capable... je me vais me payer un peu de bon temps, signe un document, qui est facile à signer, et la personne devient... le courtier, ou je ne sais pas, devient bénéficiaire puis empoche 200 000 \$ à 300 000 \$. Est-ce que vous êtes au courant de ça? Et sinon on pourrait en reparler, mais est-ce qu'on ne pourrait pas légiférer au Québec pour encadrer ce genre d'abus envers les aînés?

La Présidente (Mme Chassé) : M. le député de Rimouski, là, vous voyez, j'ai laissé un échange beaucoup plus convivial...

M. LeBel : Oui, je devrais passer par vous.

La Présidente (Mme Chassé) : Non, moi, ça me va si ça va avec vous, Mme la ministre. C'est leur seul bloc. Tant et aussi longtemps que le ton est respectueux et constructif, moi, ça me va. C'est son seul temps. Alors, allez-y, Mme la ministre, et vous me faites signe...

Mme Blais (Prévost) : Oui, je n'ai aucune difficulté.

Pour répondre à votre première question, si je n'étais pas près du premier ministre, il n'y aurait pas 2,5 milliards de dollars pour les aînés dans le budget, il n'y aurait pas 200 millions pour de l'effectif, donc, 100 millions, il n'y aurait pas eu non plus le 280 millions pour le maintien à domicile, il n'y aurait pas 70 millions pour 900 nouvelles places, il n'y aurait pas... Écoutez, je pourrais continuer avec les millions, là, il n'y aurait pas ça. Alors, je pense que je suis très proche.

Là-dedans, ici, qui est le deuxième plan d'action, qui est le deuxième plan d'action qui découle de la première politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, c'est 20 ministères et organismes, donc des ministères qui se sont penchés sur le transport, sur l'habitation. Donc, vous avez raison, le ministre responsable des Aînés a un rôle transversal avec tous les autres ministères. J'ai la carapace assez solide pour aller voir mes collègues ministres et leur dire : Écoutez, il faut qu'on travaille ensemble. Tous les ministres dans toutes les circonscriptions et tous les députés ont des personnes âgées, on a tous intérêt à travailler ensemble. J'ai intérêt, moi, à aller dans votre circonscription et de travailler avec vous, main dans la main.

Concernant l'histoire, là, des assurances, vous savez, on a un plan d'action pour combattre la maltraitance envers les aînés, puis toute la question des fraudes financières et de la difficulté financière est une question qui est extrêmement légitime, et la vôtre est extrêmement légitime, et on a commencé à se pencher sur cette situation-là, et on travaille là-dessus.

M. LeBel : Parce que vous comprenez que, pour l'instant, c'est légal.

Mme Blais (Prévost) : Bien oui.

M. LeBel : Ça fait que... Puis on est, comme je dis, la seule législation au Canada à ne pas avoir encadré ça. Les autres ont fait des... L'Ontario, le Manitoba ont fait des lois pour empêcher, pour encadrer ce genre de phénomène. Moi, je pense que — je vous donne ma collaboration — on serait peut-être capables ici, au Québec, d'encadrer ce phénomène.

Mme Blais (Prévost) : Vous voyez qu'on a travaillé en collaboration avec la ministre des Affaires municipales. On n'aurait pas annoncé 3,2 millions pour les centres d'assistance pour les locataires puis on n'aurait pas annoncé non plus, dans son projet de loi, qu'il y avait un montant d'argent pour les petites municipalités. Donc, on travaille main dans la main pour faire en sorte d'améliorer les situations, là.

• (16 heures) •

M. LeBel : Si vous voulez, je pourrais déposer un document qui montre que les autres provinces canadiennes ont effectivement intervenu là-dessus.

Mme Blais (Prévost) : Parfait, M. le député.

La Présidente (Mme Chassé) : Désirez-vous que chaque membre de la commission en reçoive une copie?

M. LeBel : Oui, s'il vous plaît.

Document déposé

La Présidente (Mme Chassé) : Très bien, merci. On dépose au secrétariat.

M. LeBel : Puis là je ne le dis pas méchamment, là, puis je le sais, que vous avez un grand cœur puis vous voulez aller voir les aînés, mais c'est bien correct, là, d'aller faire des visites-surprises, des visites-surprises planifiées, mais...

Mme Blais (Prévost) : Ce n'était pas planifié.

M. LeBel : ...mais, tu sais, pour aller voir qu'il y a une sonnette, là... Tu sais, je ne veux pas être méchant, mais, tu sais... Puis à un moment donné vous avez dit aussi, quand il y a un cas à quelque part, là : Aïe! Il faut appeler la police. Il y a quand même une partie...

Mme Blais (Prévost) : ...

M. LeBel : Vous aviez dit ça pour L'Eden, je pense, CHSLD, en tout cas, à l'époque. Mais ce que je pense, on est rendus, au Québec, à vraiment se poser la question si on ne doit pas nommer un protecteur des aînés. J'étais un peu comme vous il y a quelques années, je disais que c'était infantiliser un peu les aînés, puis il y avait un discours chez les aînés qui disait : Bon, on ne veut pas... ce n'est pas le programme de la protection de la jeunesse, mais ça a beaucoup évolué cette dernière année. Puis on s'en va à une population qui est de plus en plus vieillissante, et de plus en plus, les associations commencent à y réfléchir sérieusement qu'on se donne une équipe, un protecteur des aînés. Qu'est-ce que vous en pensez? Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour aller de l'avant avec ça pour que ça fonctionne?

Mme Blais (Prévost) : Je réfléchis... on réfléchit ensemble énormément à cette question. Premièrement, vous savez qu'il y a des commissaires aux plaintes. Puis on a découvert que, dans les résidences, dans les CHSLD privés, les commissaires aux plaintes étaient embauchés par le propriétaire. Alors, je pense que ça, il faudrait que ça commence par changer, là. Il ne faudrait pas que... C'est très difficile d'avoir un commissaire aux plaintes qui est embauché par le propriétaire. Alors, comment voulez-vous que le commissaire aux plaintes... Il est lié, il est directement lié avec celui qui lui donne son chèque de paie. Ça, c'est une réalité, puis ça, je pense qu'il faut que ça arrête, la première des choses.

Les commissaires aux plaintes ont quand même une voix indépendante. Est-ce qu'il faut mettre quelqu'un par-dessus les commissaires aux plaintes? Je ne pense pas qu'il faut que ce soit une immense structure. Il ne faut pas commencer à inventer des structures. Mais est-ce qu'on peut faire différemment avec ce que nous avons actuellement? Est-ce qu'on peut avoir des mécanismes qui assurent la qualité? Il y en a déjà, mais on se pose cette question-là. En révisant la certification pour les résidences privées puis en regardant aussi l'évaluation, les évaluations des CHSLD, c'est une question qui se pose. Mais je ne pense pas qu'on va faire une DPJ des aînés, là, parce qu'il va y en avoir qui vont dire : Écoutez, vous infantilisez les aînés. C'est un peu complexe, un peu compliqué.

La Présidente (Mme Chassé) : Il reste 2 min 30 s au bloc.

M. LeBel : 2 min 30 s? Bon, bien là, je n'ai pas le choix, il faut que j'aille à autre chose.

La Présidente (Mme Chassé) : Allez-y, go!

M. LeBel : La proche aidance... Il y a des gens qui nous écoutent actuellement, ils veulent savoir... les proches aidants pour les enfants handicapés. Est-ce que vous vous engagez à reconnaître, dans la politique de la proche aidance, qu'on va soutenir les proches aidants parents qui sont parents d'enfants lourdement handicapés? Est-ce que, pour vous, c'est clair dans votre tête? Et est-ce que ça va être inclus dans la politique nationale de la proche aidance?

Mme Blais (Prévost) : C'est clair dans ma tête, M. le député. On va s'organiser pour que les parents qui ont des enfants lourdement handicapés soient soutenus, c'est très, très clair.

M. LeBel : Excellent. Il me reste une minute, à peu près?

La Présidente (Mme Chassé) : 1 min 30 s.

M. LeBel : 1 min 30 s. Dans ma région, Bas-Saint-Laurent, je vous l'ai déjà dit souvent, on est une personne sur quatre qui a 65 ans et plus. Au Québec, on va arriver à ce niveau-là dans 10 ans. Dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, un peu la Côte-Nord aussi, on vit ces situations-là, actuellement, il faut absolument bouger. Et moi, je dis que ce n'est pas un problème, le vieillissement de la population. On ne commencera pas à rendre coupables les gens de vieillir... C'est une belle idée... de vieillir, mais il faut que les sociétés s'adaptent. Il faut que la société s'adapte, les municipalités, les gens qui donnent des services aux aînés, il faut adapter nos services puis il faut arrêter de penser que les aînés... parce que tu vieillis, parce que tu es retraité, que tu deviens... tu n'es plus un actif pour ta communauté. Nous, on a besoin des aînés, des travailleurs expérimentés. On a besoin des aînés qui vont aller voir les jeunes, qui vont transmettre la mémoire collective. On a besoin de ça et on travaille fort, maintenant, à organiser quelque chose, un rendez-vous à l'automne où on pourrait, tout le monde ensemble, prendre conscience du vieillissement puis comment on peut adapter nos ressources. Pour moi, c'est le message qui est important à dire, puis ce qu'on va faire chez nous, je pense que ça va avoir un impact pour ailleurs : vieillir, le vieillissement, ce n'est pas un problème en soi. Il faut arrêter de voir ça comme un problème. Il faut arrêter de voir ça aussi comme un problème de santé. C'est plus communautaire, c'est beaucoup plus large que ça, et on doit travailler tout le monde ensemble là-dessus. Et vous avez dit que vous êtes prête à venir dans mon coin, je vous invite à l'automne, on va discuter de tout ça pour l'avenir du Québec.

Mme Blais (Prévost) : C'est ça, la transpartisanerie, Mme la Présidente, d'être capables de travailler ensemble pour améliorer les conditions de vie des personnes qu'on aime dans nos circonscriptions et que tous les Québécois aiment.

La Présidente (Mme Chassé) : Absolument.

Mme Blais (Prévost) : Je vais y aller avec plaisir.

La Présidente (Mme Chassé) : En 10 secondes.

M. LeBel : En 10 secondes, je me permets de vous dire que je vais faire le Gran Fondo — il va falloir que je me mette en forme — pour le financement des Petits Frères à Rimouski, ça fait que je vous invite à m'aider.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le député de Rimouski. Je suis maintenant prête à reconnaître une intervention du groupe formant le gouvernement pour son quatrième bloc d'échange. Je comprends que c'est la députée de Roberval, non? C'est le député de Chauveau qui poursuit et prend la parole. Allez-y, M. le député.

M. Lévesque (Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je me permets de vous saluer, d'ailleurs, saluer les membres du parti ministériel, saluer Mme la ministre ainsi que les membres de son cabinet — je suis très fier, d'ailleurs, de saluer votre chef de cabinet, qui a travaillé à mes côtés pendant quelques années, je suis extrêmement fier de la voir là et je sais qu'elle fait un bon travail pour vous, alors très heureux — saluer les membres de la fonction publique également, sans oublier mes collègues de l'opposition officielle, de la deuxième et de la troisième opposition.

Vraiment, c'est un thème qui m'est cher, ce thème-là, des proches aidants, des aînés parce que, Mme la Présidente, c'était ma cinquième campagne électorale que j'ai réalisée, là, tout dernièrement, et, dans ces différentes campagnes là, qu'on le veuille ou non, on en rencontre beaucoup, des proches aidants... D'ailleurs, en faisant mes recherches en préparation de ces études de crédit là, pour me rendre compte qu'il y avait, quoi, 1,7 million proches aidants au Québec, c'est là que j'ai compris pourquoi qu'au porte-à-porte j'en rencontrais autant, autant de gens qui me disent : Je vis de la souffrance; oui, j'aide mes proches, j'aime mes proches, mais... Ça m'a préoccupé de voir ça, qu'il y avait autant de proches aidants au Québec. Et c'est évident, ce que les gens nous disent : Bien, ça nous empêche de réaliser nos activités du quotidien autant qu'on voudrait le faire, ça nous empêche peut-être parfois d'avoir de l'avancement professionnel, même certains suspendent leur carrière pour s'occuper d'un proche aidant. Ils vont parfois mettre de côté des vacances, vont parfois mettre de côté des projets collectifs parce qu'ils vivent avec des personnes qui ont besoin d'un coup de pouce, qui ont besoin d'un coup de main, et ça peut aller très loin.

Et c'est évident que tout ça, être un proche aidant, on a tendance à en parler négativement. Il n'y a pas que du négatif, il y a de la valorisation quand on est proche aidant, c'est ce que le monde me disait : Moi, je me sens fier, à quelque part, d'aider une personne que j'aime, je me sens utile, je me sens engagé, je me sens vraiment... comment je dirais bien, je m'accomplis dans ces tâches-là. Par contre, il y a des éléments négatifs qu'il faut prendre en compte, puis ça, c'est ce que les gens me disent : Je souffre, justement, de... ça peut provoquer des conflits familiaux parfois, la fatigue, l'épuisement, l'anxiété, des problèmes de santé mentale qui peuvent se développer suite à ça. J'ai même lu, en faisant des recherches, que ça peut même diminuer l'espérance de vie chez certaines personnes qui aident la personne qu'ils aiment, donc il y a des gens qui vont mourir plus rapidement. Les études nous disent que c'est de quatre à huit ans de moins que tu vas vivre, en moyenne, lorsque tu t'impliques aussi proche d'une personne et que tu l'aides. Dans mes recherches également, je vois qu'une personne va dépenser en moyenne 7 600 \$ pour aider son proche, sa personne accompagnée, donc ça provoque nécessairement des difficultés économiques à nos familles.

• (16 h 10) •

Donc, moi, évidemment, lorsque je rencontre les gens, Mme la Présidente, les gens me parlent de plusieurs besoins qu'ils ont, plusieurs besoins. Souvent, lors de mes discussions, ça parle... justement, puisqu'il y a beaucoup d'implication auprès de personnes qui peuvent être lourdement handicapées, auprès de personnes qui vivent des maladies dégénératives... D'ailleurs, moi, je suis impliqué auprès d'un groupe qui aide des gens qui ont l'alzheimer, des femmes qui vivent avec des difficultés, qui vivent avec la maladie d'Alzheimer. À chaque année, j'organise une activité de financement pour ces gens-là. Mais je le vois au quotidien, là, quand les gens, après l'encan chinois que j'anime, là, ils viennent me le dire, là : C'est épouvantable comment parfois on est épuisés, on est fatigués. On les aime, nos personnes, puis on veut les meilleurs soins possibles, mais ils nous le disent, un des besoins, c'est le répit. Ils nous disent également qu'ils ont besoin d'un soutien financier. Ils nous disent que parfois ils ont besoin, socialement, d'avoir un réseau de contacts, d'avoir des gens avec qui ils peuvent partager, discuter, briser l'isolement. C'est un peu ça qu'ils nous disent, les gens.

Quatrièmement, c'est surprenant, hein, malgré toutes les campagnes gouvernementales qu'on a pu faire au fil des ans, comment les gens ne connaissent pas les ressources qui leur sont destinées, un manque d'information. Ça, en général, c'est ce que le monde me dit au porte-à-porte, quand ils appellent à mon bureau de comté. Ou même quand on n'est plus en politique, c'est la même chose, là, on voit du monde puis ils nous le disent. Puis moi, je le sais, Mme la Présidente, que Mme la ministre est revenue en politique beaucoup pour ça — votre livre est très intéressant, d'ailleurs, pour ça — et, quand vous avez décidé de revenir, c'était pour établir une politique nationale pour les proches aidants. Et vous avez jeté les bases, récemment, de cette politique-là, vous avez fait une consultation le 11 décembre dernier à l'Université Laval, et progressivement viendra... puis vous en avez parlé tout à l'heure amplement, de ça, que la politique nationale va se développer, va se créer.

Concrètement, j'aimerais bien savoir, Mme la Présidente, qu'allez-vous faire pour soutenir réellement les besoins des proches aidants pour qu'ils puissent, justement... qu'on puisse, ensemble... je parle... collectivement, là, puis transpartisan, tant mieux, c'est ce qu'on souhaite, là, comment, collectivement, on peut répondre aux besoins que je vous ai énumérés tout à l'heure, les quatre besoins principaux de nos proches aidants?

La Présidente (Mme Chassé) : Mme la ministre, la parole est à vous. Merci, M. le député de Chauveau.

Mme Blais (Prévost) : Merci, Mme la Présidente. Effectivement, je suis revenue en politique parce que, dans le dernier chapitre du livre, que la députée de Fabre a lu aussi, je mentionnais qu'il fallait qu'un parti politique s'engage à déposer une politique nationale des proches aidants. J'ai été proche aidante et je sais ce que c'est. C'est extraordinaire de pouvoir vivre l'expérience, mais en même temps on s'épuise et on se prend pour des personnes... des surhommes, des surfemmes, on ne veut pas d'aide. Puis, quand on dit qu'il manque d'information, c'est qu'on n'a pas le temps d'aller chercher l'information tellement que ça va vite. Notre vie se déroule à une vitesse incroyable. Du jour au lendemain, on devient proche aidant, on ne sait plus trop ce qui nous arrive. C'est sûr que, si on est proche aidant qui accompagne une personne ayant une maladie cognitive, telle la maladie d'Alzheimer, on a peut-être un peu plus de temps pour aller chercher de l'information parce que c'est une maladie qui reste sur plusieurs années.

Je ne peux pas vous annoncer ce que la politique donnera, mais je peux d'ores et déjà vous dire qu'on s'est engagés à faire un plan d'intervention médicale pour le proche aidant au même titre que pour la personne aidée. Combien de fois un médecin s'occupe d'une personne malade et ne s'occupe pas du proche aidant parce que ce n'est pas dans sa mission, il est fait pour s'occuper de la personne malade? Et pourtant le proche aidant a besoin qu'on lui pose la question : Comment ça va? Est-ce que vous êtes bien? Est-ce que vous avez besoin, vous aussi, d'être accompagné? Alors, un dossier médical ou un dossier d'intervention pour le proche aidant au même titre que pour la personne aidée, c'est d'ailleurs recommandé par le réseau des aidants naturels du Québec d'avoir ce plan d'intervention là.

On va aussi annoncer prochainement un observatoire de l'aide. Pourquoi? Parce qu'on a besoin d'avoir plus de données. On a besoin aussi d'avoir des professionnels et des chercheurs pour travailler avec nous, pour nous soutenir davantage dans les gestes que nous allons poser par rapport à une politique qu'on veut pérenne. Il faut que ce soit une politique qui traverse tous les partis politiques et tous les gouvernements. Il faut que ça reste pour les proches aidants, il faut que ça puisse évoluer.

De plus, nous allons développer 20 maisons Gilles-Carle au cours des 10 prochaines années. Ça veut donc dire, ça, avoir une projection, une perspective d'avenir. Déjà, on s'est engagés pour huit maisons Gilles-Carle, des maisons de répit sans discrimination d'âge, sans discrimination de maladie, d'ici 2021. Il y a déjà une première maison Gilles-Carle qui a servi de modèle à notre engagement. Il y a deux maisons, là, qui viennent de s'annoncer, et je sais qu'il y a des maisons en attente, là. Je sais qu'à Montréal, à Grand-Mère, il y a des gens qui sont prêts bientôt à attacher toutes les ficelles pour être en mesure d'annoncer ces maisons qui se veulent à la fois comme un centre de jour pour accueillir les personnes aidées, mais aussi des lits de répit. Comme par exemple, à Boucherville, c'est 24 heures sur 24, c'est 24 lits. C'est par le biais du ministère de la Santé et des Services sociaux qu'on sera en mesure d'offrir des soins et des services, mais c'est quand même une organisation citoyenne, c'est quand même la communauté qui s'est organisée pour avoir cette Maison Gilles-Carle. La même chose à Chicoutimi, c'était une ancienne maison de soins palliatifs qui a été achetée pour 250 000 \$, c'est Habitation Plus qui va la mettre aux normes pour qu'elle soit disponible en juin 2019.

Alors, ça n'empêche pas d'autres initiatives de répit, là, ça ne veut pas dire qu'on va encourager seulement les maisons Gilles-Carle, parce qu'on en veut d'autres, initiatives de répit. Le répit est quelque chose de très important, les proches aidants en veulent. Quand je parlais de Baluchon Alzheimer, bien, ça permet, par exemple, à un intervenant ou à une intervenante d'aller à domicile, de pouvoir passer 24 heures, peut-être quatre jours, peut-être une semaine avec la personne qui est atteinte de la maladie d'Alzheimer et ça permet à l'aidant de pouvoir aller en vacances, de pouvoir aller au soleil, de pouvoir aller ailleurs, de pouvoir vaquer à ses occupations. Alors, c'est ce que les proches aidants veulent, c'est-à-dire du répit pour être en mesure de pouvoir continuer leur vie, de pouvoir continuer à être actifs dans la société.

Et le gouvernement précédent a modifié aussi la Loi sur les normes du travail, qui est une loi fondamentale dans un gouvernement, pour faire en sorte de reconnaître le statut du proche aidant. Ça veut donc dire que, dans toutes les autres lois au Québec, quand on va mentionner le nom du proche aidant, il y aura une reconnaissance. Et par le fait de reconnaître le statut de proche aidant, ça veut dire que les employeurs ne peuvent plus congédier, du jour au lendemain, un proche aidant qui décide d'aller accompagner une personne qui est très malade. Et ça, c'est un grand pas que le gouvernement précédent a fait par rapport à cette loi-là, et il faut continuer à développer, je dirais, des mécanismes d'accompagnement, d'encadrement et surtout à réfléchir comment on pourrait rendre pérenne la politique. Est-ce par une loi qui va reconnaître le statut juridique? Est-ce par une loi qui va aussi faire en sorte que, nonobstant le gouvernement en place, jamais une politique sur les proches aidants ne pourra disparaître? Nous sommes en cours de réflexion. Et, dès l'automne 2019, tous les intervenants qui ont participé, le 11 décembre dernier, et même plus, vont recevoir des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux pour leur dire : Voici là où on est rendus avec la politique, est-ce que ça correspond à vos attentes?, avant d'aller à l'écriture finale pour la déposer.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. M. le député de Chauveau, vous désirez poursuivre?

M. Lévesque (Chauveau) : Avec plaisir, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Allez-y, il reste quatre minutes au bloc.

M. Lévesque (Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. C'est intéressant puis c'est rassurant en même temps parce qu'on voit qu'il y aura un cheminement, il y aura un avancement. Puis la proche aidance permet, évidemment... Un des commentaires, puis je pense que tous les collègues ici vont être d'accord avec moi, là, qu'on reçoit le plus souvent quand on va rencontrer nos gens chez eux, tout le monde nous dit : Ce que je souhaite, c'est vivre chez nous le plus longtemps

possible. Et la proche aidance est un des éléments — ce n'est pas le seul, mais c'est un des éléments — qui favorisent, justement, le maintien à domicile le plus longtemps possible, et c'est tant mieux.

Par contre, le problème est qu'il y a une étape, dans certains cas, où est-ce que ce n'est pas possible, puis tu as besoin d'aller en soins de longue durée. Il arrive un moment où est-ce que tu ne peux plus tout simplement... et pas tout le monde dans l'entourage aussi pour y aller. Par contre, j'ai des préoccupations, Mme la Présidente, au niveau des soins de longue durée, et je vais terminer mon bloc sur cette question-là. On le sait, là, que, dans les prochaines années, là, l'Institut de la statistique du Québec nous le confirme, là, d'ici 20 ans, ça va doubler, les besoins, la lourdeur aussi. Le député de Rimouski l'a bien dit, sa région... ma mère, d'ailleurs, est une des personnes âgées de plus de 65 ans de sa belle région de Rimouski. Bien, c'est ça, les gens vont avoir besoin de plus de services, c'est plus lourd.

Et malheureusement, il y a, quoi, 37 000 personnes, présentement, qui sont hébergées en CHSLD, et malgré ça il y a — je regarde mes statistiques, là, récentes, c'est mars 2019 — 2 387 personnes qui sont en attente d'une place en CHSLD. Et, dans la région de Québec, c'est 361 personnes qui sont en attente. J'aimerais savoir... parce que c'est une angoisse, ça. Si tu n'as pas de place, qu'est-ce que tu fais? Qu'est-ce que la ministre entend faire pour s'attaquer à ces listes d'attente là pour des personnes qui sont parmi les plus vulnérables, malheureusement, qui ont besoin, là, rapidement d'une réponse, d'avoir de l'aide? Parce que, c'est sûr, nos établissements vieillissent, le personnel est manquant, on fait face à une pénurie de main-d'œuvre. Qu'entend faire la ministre pour améliorer la situation des CHSLD?

• (16 h 20) •

La Présidente (Mme Chassé) : Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : Vous avez raison, il y a 2 387 personnes en attente d'hébergement, actuellement. De ce nombre, 1 472 personnes étaient en attente à partir de leur domicile, 569 dans un centre hospitalier, 221 personnes occupent une place dans une ressource intermédiaire ou une ressource de type familial. C'est la raison pour laquelle on s'est engagés, d'ici 2021, à faire en sorte de pouvoir déployer le plus rapidement possible 2 600 places sur le territoire. Dans le dernier budget ou dans le premier budget du gouvernement, il y a des sommes d'argent pour développer 900 nouvelles places en CHSLD le temps de pouvoir faire l'annonce des maisons des aînés. Et c'est évident, quand on va commencer à construire les maisons des aînés, bien, ce sera aussi de nouvelles places qui vont s'ajouter.

On n'a pas de temps à perdre. Vous avez raison, là, le vieillissement de la population, c'est incroyable, là. En 2031, les personnes âgées de 75 ans et plus vont représenter 26 % de la population, là, alors c'est énorme. Ce n'est pas une maladie, le fait de vieillir, absolument pas. À 70 ans, on est en forme, là, et il y a beaucoup de personnes... Moi, je rencontre des centaines qui sont assez en forme aussi, des centaines qui sont assez en forme. Mais, quand la vulnérabilité nous touche, quand on est atteint d'une maladie cognitive, bien là, il faut absolument qu'on soit en mesure d'être traité de façon correcte en obtenant les soins et les services de qualité. Alors, j'ai la responsabilité de trouver 900 places, là, rapidement... pas les trouver, les faire, les développer, et 2 600 places d'ici 2021. Alors, je pense qu'on va me juger à mon travail.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Il reste 20 secondes au bloc, on le reporte au prochain?

M. Lévesque (Chauveau) : Bien, écoutez, simplement...

La Présidente (Mme Chassé) : Allez-y, M. le député.

M. Lévesque (Chauveau) : ...simplement rapidement, Mme la Présidente, dire... Dans ma circonscription, on n'est pas équipés beaucoup en matière de services pour les personnes âgées parce que j'ai l'une des circonscriptions les plus jeunes au Québec, mais éventuellement les jeunes seront un peu plus vieux, alors ils auront des besoins. Alors, je vous invite à garder un petit oeil, là, pour le nord de la région de Québec, la ville de Québec.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le député de Chauveau. Je suis maintenant prête à reconnaître une intervention de la part de l'opposition officielle pour son troisième bloc d'échange. Mme la députée de Fabre, la parole est à vous.

Mme Sauvé : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Le temps file tellement vite. Alors, je vais commencer avec un suivi de dossier où j'ai déjà interpellé la ministre, c'est l'inspection qui était promise, l'inspection des CHSLD privés. Et je sais qu'elle avait été très au fait de la situation de L'Eden, à Laval, et suite à ça elle avait demandé rapidement qu'il y ait des inspections dans le mois qui vient pour les 46 CHSLD privés du Québec. Moi, j'avais posé une question en Chambre le 26 mars, on avait fait une demande d'information. On nous avait dit qu'il n'y avait pas de rapport. Alors, aujourd'hui, je me permets un suivi avec la ministre parce qu'il y avait des familles très préoccupées et pour L'Eden et pour d'autres CHSLD privés. On se rappelle que les inspections permettent de vérifier, dans le fond, la qualité des soins, la qualité du milieu de vie aussi. Alors, je voulais demander à la ministre où on en est avec ce rapport-là. Parce que, quand on a posé la question... entre autres, dans les renseignements particuliers qui nous sont revenus, à la question 69, on a demandé d'avoir un peu plus de détails sur la date des visites, la copie des rapports d'évaluation. Donc, on a fait une deuxième tentative avec l'étude de crédits, et ce qui nous est répondu, entre autres, c'est qu'il va y avoir une intensification du nombre de visites réalisées dans l'ensemble des CHSLD. Alors, on ne parle toujours pas du rapport. Donc, je fais une tentative nouvelle auprès de la ministre, à savoir où est le rapport des inspections pour les 46 CHSLD privés du Québec.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la députée de Fabre.

Mme Sauvé : Ah! on a changé de...

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Ah! Merci, M. le Président. Écoutez, c'est agréable de vous voir là. Pour commencer, c'est 40 CHSLD privés, hein? Il ne faut pas faire une confusion entre les inspections puis l'évaluation. Dans un premier temps, on a demandé au ministère de la Santé et des Services sociaux d'évaluer les 40 CHSLD privés, parce qu'on sait qu'il y a des CHSLD privés conventionnés, des CHSLD publics, en lien avec le per diem que les CHSLD privés reçoivent comparativement aux CHSLD privés conventionnés et aux CHSLD publics. À la suite de cette évaluation, qui a pris un mois de temps, on a demandé à obtenir un rehaussement pour être en mesure de financer plus adéquatement le personnel. Dans le budget, il y a 30 millions de dollars pour être en mesure d'harmoniser davantage les CHSLD privés, CHSLD privés conventionnés, CHSLD publics. Ce qui n'empêche pas, par ailleurs, de faire des inspections dans l'ensemble des milieux de vie, soit dans les CHSLD et dans les résidences privées. On est dans notre troisième cycle de visites ministérielles, qui a débuté le 1er avril 2018, qui va se terminer le 31 mars 2021, et nous aurons visité 67 CHSLD... on a visité, actuellement, 67 CHSLD. Et, dans le cadre de ce cycle, il y a une intensification des visites de vérification et une augmentation des ressources humaines. Il faut dire qu'à l'époque...

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Rapidement, Mme la ministre.

Mme Blais (Prévost) : L'année passée, combien qu'on a visité... combien on a inspecté de résidences privées?

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Mme la ministre, rapidement, s'il vous plaît.

Des voix : ...

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Est-ce que, pendant que vous effectuez les recherches, vous acceptez peut-être une intervention des collègues?

Mme Blais (Prévost) : Bien oui, parfait.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Mme la députée de Fabre, la parole est à vous.

Mme Sauvé : Merci, M. le Président. Je rappelle que, si j'ai parlé d'inspections, c'est parce que c'était dans le titre de l'article de Geneviève Lajoie le 16 janvier, mais que notre demande, à nous, de renseignements particuliers parlait bien d'un rapport d'évaluation, alors l'évaluation des 46 CHSLD. Donc, nous avons bien compris qu'il s'agissait d'évaluations. Alors, je répète ma question : Est-ce que la ministre peut remettre le rapport d'évaluation des 40 CHSLD dont elle parle?

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Alors, la question est posée. Mme la ministre, est-ce qu'il y a consentement pour dépôt de document?

Mme Blais (Prévost) : Non, il n'y a pas consentement pour déposer le document, mais je rappelle que nous avons demandé cette évaluation-là pour être en mesure de faire un rehaussement pour les soins et la qualité. Il y a 30 millions de dollars, et quand les crédits seront adoptés, bien, on sera en mesure de pouvoir faire notre travail adéquatement, puis à ce moment-là je pourrai aviser la députée de Fabre de l'évolution de la situation.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Fabre.

Mme Sauvé : Alors, merci. Effectivement, il reste peu de temps. Donc, on entend bien la réponse de la ministre, M. le Président.

Je veux aller à un autre sujet. Bien sûr, je vais parler des maisons des aînés à la ministre. Alors, au plan budgétaire... En fait, je vais revenir un peu sur les engagements du gouvernement, qui avait promis, avant la fin de ce présent mandat, 30 maisons des aînés. Pourtant, quand on regarde le plan budgétaire... Là, j'ai besoin davantage de clarifications avant d'aller dans des questions, mais je regarde, au plan budgétaire, à la page C.15, et dans le déploiement des maisons des aînés, à vrai dire, la première année où il y a un budget qui est déployé, c'est 74 millions, donc c'est en 2020-2021. Donc, tantôt, la ministre disait : On n'a pas de temps à perdre, mais en même temps la première maison des aînés, il faudra attendre deux ans. Ensuite, toujours au plan budgétaire, on voit, pour les deux années subséquentes, 245 millions de prévus pour chaque année.

Alors, j'ai le goût d'entendre un peu la ministre nous dire, le fameux objectif de 30 maisons des aînés d'ici la fin du mandat, est-ce qu'on va y arriver? Combien de maisons sont prévues pour 2020-2021 et pour les deux autres années subséquentes en lien avec les budgets qui sont déjà attachés pour les années que j'ai mentionnées qui sont au plan budgétaire à la page C.15?

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la députée de Fabre. Mme la ministre.

• (16 h 30) •

Mme Blais (Prévost) : Il y a une chose qui est certaine, c'est qu'il y a 1 milliard dans le programme d'Infrastructure Québec pour construire les maisons des aînés. Ça fait que ça, le 1 milliard de dollars est là. Quand on parle de 245 millions, c'est aussi pour être en mesure d'apporter des soins et des services. Il faut commencer par... Vous êtes au courant, Mme la députée, vous faites partie d'une organisation politique qui a construit des CHSLD, on ne peut pas faire ça dans une année. Ça prend deux ans, ça prend trois ans, ça prend des plans, ça prend beaucoup de choses avant que les maisons et avant que les CHSLD ne voient le jour. Il faut que ça passe par le Conseil du trésor, il y a des études, il y a des plans qui sont faits. Alors, on s'est engagés à les faire le plus rapidement possible, c'est la raison pour laquelle, dans le budget, il y a de l'argent pour construire 900 places en CHSLD pendant qu'on est en train de mettre en place les maisons des aînés.

Et vous savez que, dans le gouvernement, il n'y avait aucune, aucune, aucune idée de là où on pouvait s'en aller au niveau d'une évaluation populationnelle pour les 10 prochaines années pour être en mesure de mettre en place et de déployer les places dans les différentes régions du Québec. Je n'ai pas l'habitude de faire de la politique, là, mais il y a une chose que je vais vous dire, les places ne seront pas octroyées à partir de la politique, les places seront octroyées à partir des besoins dans toutes les régions du Québec. Je peux vous donner un exemple, en Montérégie actuellement, il y a énormément de besoins, il y en a d'autres à Laval aussi, Mme la députée... alors...

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : En conclusion.

Mme Blais (Prévost) : ...alors, il y en a dans plusieurs régions du Québec, et c'est comme ça qu'on va travailler pour les prochaines années pour déployer les maisons.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la ministre. Mme la députée de Fabre, vous voulez poursuivre?

Mme Sauvé : Oui, certainement. Merci, M. le Président. En fait, en tout respect, si j'ai parlé de cela, c'est parce que c'est quand même un engagement du gouvernement d'avoir 30 maisons d'ici la fin du mandat. Et là j'essaie d'attacher et j'essaie de comprendre, là, quand je regarde le détail du plan budgétaire, j'essaie de comprendre année par année. Alors, je comprends bien, là, l'argent, le milliard, et tout ça, mais, encore là, pour reprendre l'expression d'Yvon Deschamps, «qu'ossa donne»? Je veux savoir un peu la vision de déploiement des maisons pour les aînés, d'autant plus que je vois que l'appel d'offres s'est terminé au mois de mars, c'est public, il y a 12 soumissionnaires qui ont répondu au niveau des travaux d'architecture. Alors, est-ce qu'on a des nouvelles de ça? Deux ans, là, c'est long à attendre, alors je veux savoir : Est-ce que ça a porté fruit? Est-ce que, parmi les 12 soumissionnaires, il y a eu, donc, une conclusion à ça? Est-ce qu'il y a une firme qui a été embauchée? Je sais aussi que, dans l'engagement des 30 maisons pour aînés, il y avait une volonté — et ça, je l'ai lu — de consulter tout le monde. Est-ce que la consultation, ça a été des rencontres avec certaines firmes? Est-ce qu'il y a eu les comités d'usagers? C'est quand même le projet d'une génération, là, et là je reprends les mots de la ministre, alors moi, je veux en savoir plus, là. Comment ça va se déployer? 1 milliard, oui, mais encore? Et quels sont les plans pour atteindre l'objectif des 30 maisons?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. Je suis de retour, Mme la députée de Fabre. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Alors, on peut faire une hypothèse, on peut parler d'une hypothèse. Il pourrait y avoir un nombre de places en opération, 500 places, le 1er septembre 2022, le nombre de nouvelles places en construction, 1 000, et le nombre de nouvelles places en conception, 1 100. Moi, j'ai davantage consulté pour savoir qu'est-ce qu'on faisait à l'intérieur des maisons plutôt que de consulter qu'est-ce qu'on faisait par rapport à l'architecture de la maison ou de l'ingénierie de la maison. Moi, je laisse ça au sous-ministre à l'Infrastructure, je laisse ça au ministre de la Santé et des Services sociaux, je laisse ça aussi, parce qu'on veut une signature architecturale, aux spécialistes.

J'ai plutôt consulté pour savoir comment on devait accompagner et changer notre façon de prendre soin des gens qui prennent soin. Comment prendre soin de nos aînés en perte d'autonomie, actuellement? Alors, ça ne veut pas dire que, dans les CHSLD qui seront reconstruits, qui seront rénovés, la philosophie des maisons ne va pas s'appliquer, bien au contraire, et c'est la même chose dans les 900 nouvelles places, c'est la philosophie des maisons des aînés qui va s'appliquer.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Mme la députée.

Mme Sauvé : Oui, certainement, Mme la Présidente. Combien de temps me reste-t-il?

La Présidente (Mme Chassé) : 7 min 30 s.

Mme Sauvé : Parfait. Alors, j'entends bien quand la ministre dit qu'elle ne se soucie pas nécessairement... ce n'est pas sa priorité de se soucier de l'architecture, mais en même temps toute la philosophie, c'est lié à la qualité de l'environnement et du milieu de vie. Et je sais aussi qu'elle a dit... lors d'une question que j'avais posée en Chambre, elle avait répondu : Moi, je me préoccupe de ce qu'il y aura à l'intérieur des maisons des aînés. Donc là, il n'y a pas contradiction parce qu'elle dit que c'est la priorité, mais en même temps il y a un lien avec la philosophie du milieu de vie. Donc, je suis un petit peu mêlée dans tout ça.

Je ramène une question que j'ai posée tantôt, Mme la Présidente, et c'est toute la question de la transition des CHSLD vers les maisons des aînés, les CHSLD qui ont besoin, dans certains cas, d'être rénovés, mais surtout il manque de

personnel. Et là il va y avoir une transition parce qu'on ne fermera pas les CHSLD un jour, puis ouvrir les maisons des aînés tout en même temps, ça, évidemment, ce n'est pas très... dans une étude de faisabilité, là, on coulerait. Alors donc, comment va se passer la transition entre les CHSLD, qui, oui, vont certainement être rénovés... mais l'implantation de nouvelles maisons des aînés, alors qu'on manque du personnel dans les CHSLD? Comment elle va réussir à en trouver pour... comme elle le dit, elle se préoccupe de ce qui aura à l'intérieur des maisons des aînés même si c'est beau, même si c'est l'architecture d'un milieu de vie, d'une nouvelle approche philosophique très, très favorable aux aînés, s'il n'y a personne pour offrir les soins? Alors, moi aussi je me préoccupe de ce qui aura à l'intérieur des maisons des aînés, je lui pose la question. Merci.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Fabre. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Blais (Prévost) : Oui. Moi, je ne me préoccupe pas parce que je trouve ça formidable, ce qu'il y aura à l'intérieur d'une maison des aînés. On va offrir un caractère résidentiel et familial, on va répartir la clientèle qui présente des caractéristiques similaires dans des unités indépendantes, c'est-à-dire entre huit et 14 résidents, on va privilégier des constructions de type pavillonnaires à celles de bâtiments imposants à caractère institutionnel, on va aménager un maximum d'unités au niveau du sol avec un accès direct sur des espaces extérieurs aménagés, on va regrouper les locaux destinés aux activités quotidiennes des résidents dans la maisonnée...

La Présidente (Mme Chassé) : Mme la ministre...

Mme Blais (Prévost) : ...puis on va regrouper les locaux d'activités partagées par des maisonnées à l'extérieur de ces dernières.

La Présidente (Mme Chassé) : Mme la ministre, je vous arrête un instant, juste un moment. Allez-y, Mme la députée de Fabre, je vous écoute.

Mme Sauvé : Bien, écoutez, en tout respect, Mme la Présidente, j'interromprais là parce que ça ne répond pas vraiment à la question. Moi, je veux simplement dire que c'est un dossier qui me préoccupe face à l'engagement qui a été pris par le gouvernement et que je vais suivre ça de près. Et, comme il me reste peu de temps, je passerais à d'autres questions si vous me le permettez.

La Présidente (Mme Chassé) : Oui. Il vous reste 4 min 40 s, Mme la députée de Fabre.

Mme Sauvé : Je fais le lien avec le milieu de vie des maisons des aînés, qui vont être des endroits climatisés, et on sait très bien qu'avec les changements climatiques qu'on vit, on le vit d'une façon dramatique, je l'ai mentionné par rapport aux inondations, mais il y a aussi la chaleur de l'été qui s'en vient. On n'y croit peut-être pas aujourd'hui, là, à Québec, mais ça s'en vient. Et évidemment la préoccupation que j'ai, c'est de voir quel est le plan de match très concret pour la climatisation cet été en prévision des grandes chaleurs qu'auront à vivre nos aînés dans les CHSLD, parce qu'encore là ce sera climatisé dans les maisons des aînés, mais les CHSLD, qu'est-ce qu'on compte faire comme plan de match?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Fabre. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Sauvé : ...qui n'ont pas de famille ou qui n'ont pas personne pour...

La Présidente (Mme Chassé) : Est-ce que la question est claire pour vous, Mme la ministre?

Mme Blais (Prévost) : Bien, je pense qu'elle parle de climatisation, là.

Mme Sauvé : Oui, pour cet été, la prévision pour cet été, quel est le plan de match?

Mme Blais (Prévost) : Oui, bien, le 25 mars 2019, le sous-ministre, qui est assis juste ici, à ma droite, a fait parvenir une lettre à toutes les présidentes-directrices générales et à tous les présidents-directeurs généraux de tous les CHSLD, qu'ils soient publics, privés conventionnés ou privés, de faire en sorte, pour la prochaine saison estivale... On demande à ces établissements qui ont une mission CHSLD d'élaborer, en collaboration avec leur direction générale de santé publique ainsi que leurs coordonnateurs régionaux de sécurité civile, une procédure qui va permettre de faire face aux épisodes de chaleur extrême. On veut qu'il y ait des pièces de fraîcheur, de la climatisation. On doit dire aussi que, dans 92 %, dans les régions tempérées... qu'il y a 92 %... 97 % des endroits qui sont actuellement climatisés ou déshumidifiés. Donc, chaque CHSLD a une enveloppe, un montant d'argent qu'il peut mettre à la disposition pour faire de petites constructions, de petites améliorations. Et ce que le sous-ministre, M. Gendron, a demandé, c'est, si dans vos établissements ce n'est déjà fait, de le faire avant la prochaine saison estivale.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. Est-ce que vous désirez qu'elle dépose le document?

Mme Sauvé : Oui, j'apprécierais. Merci pour la suggestion.

La Présidente (Mme Chassé) : Oui? Alors, vous vous engagez à transmettre l'information demandée, dont vous venez de faire référence, au secrétariat de la commission?

Mme Blais (Prévost) : Oui, cette lettre-là? Avec plaisir.

La Présidente (Mme Chassé) : Oui. Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Fabre, vous poursuivez?

Mme Sauvé : Combien de temps me reste-t-il?

La Présidente (Mme Chassé) : 1 min 50 s.

• (16 h 40) •

Mme Sauvé : Alors, on va y aller promptement. Ma prochaine et dernière question, c'est sur les visites-surprises, elle en a parlé tantôt, la ministre, et on peut voir un peu le parcours dans les journaux. Moi, ma préoccupation, puis je sais que le collègue de Rimouski en a parlé un peu tantôt, encore une fois, je ne veux pas reprendre l'expression puis reprendre... mais c'est un peu «qu'ossa donne», parce que... Moi, j'aimerais savoir... Je vois des tournées qui se font et qui se sont faites par le passé, qui se font par même d'autres collègues qu'elle et puis je vois qu'il y a des annonces, il y a des actions concrètes suite à l'écoute des gens qui lui ont parlé. Alors, est-ce qu'il y a un plan d'action qui s'en vient? Est-ce qu'il y a des éléments concrets qui vont donner suite à ces visites-surprises? Parce que je ne sens pas qu'il y a, jusqu'à maintenant... puis il y a eu plusieurs visites-surprises, je ne sens pas qu'il y a des actions concrètes qui sont liées à chacune des étapes de cette tournée.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. Mme la ministre, il vous reste 45 secondes pour conclure.

Mme Blais (Prévost) : Avant de prendre des décisions, Mme la Présidente, c'est bien d'aller écouter les gens, c'est pour ça que je fais des visites-surprises. Je parle aux familles, je parle aux résidents, je parle au personnel : C'est quoi, vos problèmes? Qu'est-ce que vous voulez que je change? Et, pour rassurer la députée de Fabre, d'ici quelques jours on va faire une annonce exceptionnelle par rapport à tout ce que j'ai vu dans les résidences et pourquoi nous allons poser le geste que nous allons poser. Alors, c'est à suivre. Je ne vais pas l'annoncer en commission parlementaire, je vais me réserver ça pour le faire devant les journalistes.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. 15 secondes.

Mme Sauvé : Alors, merci pour la réponse, j'attendrai ça et je serai à l'écoute. Merci beaucoup. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci. Bon, ça m'a fait plaisir. Je reconnais donc maintenant une intervention de la part du groupe formant le gouvernement, pour le cinquième bloc d'échange. Et je reconnais le député de Montmorency?

M. Simard : Tout à fait, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Vous avez la parole.

M. Simard : Je suis très, très heureux de me joindre à vous, c'est la première fois que je siège en cette commission. Alors, Mme la Présidente, vous me permettrez de rebondir sur, d'entrée de jeu, un commentaire formulé par notre collègue la députée de Taschereau, qui, dans ses premiers mots, nous dit tout à l'heure : Oui, mais... Elle nous regardait, nous, du côté de la CAQ, nous disant : Bien oui, mais on a, chez les gens de la CAQ, des gens qui sont obsédés par la création de la richesse. Puis, pour une fois, je suis d'accord avec la députée de Taschereau, elle a tout à fait raison. Et c'est là une des très grandes différences qui nous séparent d'avec Québec solidaire, nous, à la CAQ, c'est qu'on n'a pas érigé un mur de Berlin entre le développement de la richesse, le développement économique, puis, de l'autre côté, le développement social. Il faut que je vous dise une chose, Mme la Présidente, moi, ma mère — elle nous écoute, d'ailleurs, je la salue — m'a toujours appris une chose, c'est qu'on ne peut pas partager ce qu'on n'a pas. On a beau être généreux, on ne peut pas donner ce qu'on n'a pas. Puis c'est sûr que, dans le cadre de cette étude des crédits sur les aînés et les proches aidants, nous nous inscrivons d'emblée dans une économie de partage, mais on ne peut pas partager ce qu'on n'a pas. Et plus que jamais, avec le vieillissement rapide de la population québécoise et canadienne en général, mais québécoise tout particulièrement, qui vieillit plus vite que le reste du pays, bien, le défi de la création de la richesse s'impose. Et puis, si elle nous traite d'être obsédés de création de la richesse, bien, je suis fier de vous dire ici, Mme la Présidente, qu'à ma façon je suis un obsédé, coudon, de création de richesse, j'entends, bien sûr.

Alors, Mme la Présidente, nous sommes dans une logique d'un capitalisme progressiste, comme le disait le grand économiste, prix Nobel d'économie en 2001, Joseph Stiglitz, hein, qui lance un essai sur cette question. Et puis, quand il décrit ce qu'est le capitalisme progressiste d'une société qui investit massivement en éducation, massivement en santé, massivement pour soutenir ses aînés, je me disais : Tiens donc, j'ai l'impression qu'il parle de la société québécoise. Bon, je referme cette parenthèse pour vous montrer... parce qu'il y a peut-être, finalement... il y a quatre grands partis dans cette Chambre, mais il y en a trois, sans doute, qui partagent l'idée qu'on ne peut pas partager ce qu'on n'a pas, puis il y en a un qui vit sans doute au pays des merveilles, on sait c'est lequel.

Alors, Mme la Présidente, vous me permettrez tout d'abord de saluer la ministre. Elle et moi venons d'horizons politiques différents, puis j'ai appris à la connaître durant la campagne électorale. J'ai trouvé une femme formidable, dédiée,

travaillante, disciplinée. Pour moi, là, la ministre, elle incarne ce qu'est l'humanisme en politique, le respect de l'autre, l'écoute. Puis bien sûr qu'on ne peut pas trahir les secrets de caucus, hein, ce qui se dit dans la chaloupe reste dans la chaloupe, mais toujours est-il que je peux vous partager l'esprit et l'énergie qu'elle dégage dans notre groupe. Elle en met beaucoup et puis elle donne un élan non seulement à notre coalition politique, mais aussi, ce faisant, à l'ensemble du Parlement, puis je tiens à la saluer. J'ai failli faire un appel au règlement tout à l'heure, lorsqu'elle nous a dit qu'elle aurait bientôt 69 ans, je ne la croyais pas. Mais, comme on doit croire la parole des députés, bien, je me suis retenu, mais, lorsqu'elle nous a dit ça, je pensais au grand philosophe Philippe Soupault, qui disait que, lorsqu'on est jeune, c'est pour la vie entière, et vous serez jeune tout le reste de votre vie, Mme la ministre.

Une voix : ...

Des voix : Ha, ha, ha!

M. Simard : Alors, Mme la ministre, peut-être un mot d'abord sur le titre votre ministère, parce que, lorsque j'enseigne à l'université, j'ai enseigné au cours des 15 dernières années dans une formidable université qui s'appelle l'UQO puis, dans mes séminaires de maîtrise puis de doctorat, je disais toujours aux étudiants : On reconnaît un gouvernement à l'architecture, hein, de son Conseil des ministres puis aux titres qu'il donne à chacun de ses ministères. Et puis vous, vous êtes ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, puis, saviez-vous, là, c'est un titre très court, mais, dans le fond, qui en couvre très large parce que, vous le disiez vous-même tout à l'heure, les aînés, c'est à peu près 18 % de la population québécoise, actuellement. Ça s'accroît, hein? Il y aura, en 2031, disiez-vous, une personne sur quatre qui aura plus de 65 ans, ce n'est pas banal. Et les proches aidants, bien, mon collègue le député de Chauveau, tout à l'heure, le disait aussi, c'est 1 600 000 personnes, c'est presque 20 % de la population également. Alors, vous représentez peut-être à vous toute seule, là, sachant qu'il y a beaucoup de proches aidants qui sont aussi des aînés, certainement au moins une personne sur trois. Pour un nom aussi court de ministère, c'est beaucoup de responsabilités, et donc je voulais saluer toute l'énergie que vous mettez à être au rendez-vous.

Et vous me permettez peut-être de vous parler d'un dossier qui nous touche tous ici, dont on a tous entendu parler, parce qu'en 2007 le grand Gilles Carle, le grand cinéaste recevait ici l'Ordre national du Québec, au salon rouge, de la main du premier ministre Jean Charest à l'époque, tout près de nous. Et on garde un souvenir impérissable de ce grand cinéaste québécois. Et avec Chloé Sainte-Marie, bien sûr, ils ont parti, donc, les maisons que vous connaissez. Et vous me permettez de... en fait, de vous citer une phrase de Chloé Sainte-Marie que l'on retrouve sur le site de la fondation des maisons Gilles-Carle et c'est la suivante, très touchante : «La Maison Gilles-Carle, comme lieu de répit, était le rêve que je partageais avec Gilles, qui savait mieux que quiconque que seule une aidante reposée et en santé peut alléger le supplice de la personne malade dont elle prend soin. Et il savait, encore mieux que quiconque, que toujours la maladie fait mentir le destin. Car aidante, on le devient du jour au lendemain, d'où l'urgence de faire de cette cause celle de demain.» C'est une phrase très touchante qui nous rappelle, je crois, toute la pertinence de la cause que soutient Chloé Sainte-Marie.

Alors, vous avez un peu abordé le sujet tout à l'heure, en réponse au député de Chauveau. Vous vous souviendrez d'un article... D'abord, vous vous souviendrez de l'engagement de la CAQ, en campagne électorale, en faveur des maisons Gilles-Carle. C'était un moment fort, je dirais, presque un moment-phare de cette campagne électorale qui donnait le ton du gouvernement que nous voulions être. Et puis, bon, bien, en novembre dernier, il y a eu un article publié par *La Presse canadienne*, repris par différents médias, qui donnait l'impression d'un recul sur notre engagement de la Maison Gilles-Carle. Et puis j'aimerais vous entendre ici aujourd'hui... vous avez déjà abordé le sujet, là, mais qu'en est-il donc du positionnement du gouvernement en soutien à cette formidable organisation?

La Présidente (Mme Chassé) : Mme la ministre, la parole est à vous.

• (16 h 50) •

Mme Blais (Prévost) : Merci, Mme la Présidente. Je vais faire un petit peu d'histoire. À l'époque où j'étais ministre responsable des Aînés, je n'avais pas la responsabilité des proches aidants, personne ne l'avait, d'ailleurs. Et il y avait ma Chloé Sainte-Marie, qui, sur toutes les tribunes, me poussait un peu pour que je soutienne les proches aidants. Je ne sais pas si c'était, à l'époque, ma muse ou si c'était celle qui me dérangeait un peu et qui me poussait dans mes derniers retranchements, mais toujours est-il que j'ai commencé à me préoccuper énormément de toute la question des proches aidants. Et Chloé voulait être financée pour une maison, puis ça ne cadrait pas avec le financement qu'on avait dans le Secrétariat des aînés ou le ministère de la Santé. Puis là je vais faire un clin d'oeil à M. Jean Charest, qui était premier ministre, il a dit : Marguerite, allons-y, il faut prendre des chances parfois dans la vie. Si on n'essaie jamais des nouveaux modèles, on ne le fera pas. Alors, ce n'était pas énorme, c'était 60 000 \$, mais ça a permis l'élaboration, avec d'autres partenaires, de la maison à Brome-Missisquoi. Et puis Chloé a demandé, pendant quatre ans, au député de La Pinière, ministre de la Santé, de financer les maisons Gilles-Carle, ce n'est pas arrivé. Et puis Chloé Sainte-Marie n'a pas cessé de dire : Pourquoi on ne finance pas les maisons Gilles-Carle?

Et aujourd'hui le premier ministre du Québec, qui était à l'époque le chef de la Coalition avenir Québec, il a pris le plan de financement de Chloé Sainte-Marie tel qu'elle le souhaitait, avec la participation citoyenne, et il a dit : On embarque là-dedans. Alors, à partir de ce moment-là, ça a été oui parce que, quand les citoyens décident de vouloir quelque chose comme une maison pour les proches aidants, quand ils décident de s'investir financièrement et personnellement, quand ils décident de faire du bénévolat, quand ils décident de prendre soin d'un endroit, bien, ça vit. Et c'est ça, les maisons Gilles-Carle, c'est un partenariat citoyen avec un partenariat public où le ministère de la Santé et des Services sociaux va entrer dans la maison une fois que la maison sera en place, que le conseil d'administration sera en place aussi et que nous saurons, par le

biais des CISSS et des CIUSSS, quelles sont les personnes qui vont fréquenter le centre de jour parce que, comme je l'ai mentionné, c'est sans discrimination d'âge et sans discrimination non plus de maladie. Par exemple, à Chicoutimi, le joueur de hockey, là... comment qu'il s'appelle? Marc Denis, qui a offert 250 000 \$ par le biais de sa fondation, tenait absolument à ce qu'on touche aux enfants, donc il y aura trois chambres réservées strictement pour les enfants en situation de handicap.

Ça veut dire que les maisons ne sont pas obligées d'être toutes pareilles, là, ne sont pas obligées d'être toutes faites sur le même moule, il faut qu'elles s'adaptent aux régions. Alors, ça, c'est un bel exemple de partenariat. Et moi, je lève mon chapeau aujourd'hui à celle qui est devenue ma muse, en quelque sorte, Chloé Sainte-Marie, qui voit concrètement le rêve de Gilles Carle se réaliser par le biais de plus répit, de plus de formation, de plus de soutien, de plus aussi d'accueil pour le jour pour les personnes qui ont tellement besoin d'être accompagnées par des éducateurs, des maisons où il y a des fleurs, où il y a la joie de vivre, où les gens se sentent accueillis sans discrimination. C'est ça, une maison Gilles-Carle, sans discrimination.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. M. le député de Montmorency.

M. Simard : Oui, merci, Mme la Présidente. Alors, je comprends donc qu'il y a un soutien actif des maisons. On parlait d'une vingtaine de maisons à travers le Québec sur 10 ans, une moyenne de deux par année, ce n'est quand même pas banal. Il faut reprendre une...

Mme Blais (Prévost) : ...avoir plus.

M. Simard : Oui. Et en fait je me demandais — et là c'est une question peut-être un peu plus pointue — comment le déploiement de ce nouveau réseau va-t-il se faire dans respect de l'offre de services qui existe déjà. Donc, on comprend que les maisons Gilles-Carle, c'est un très, très, très beau modèle, hein, et on n'en doute pas, mais comment ne pas culotter Pierre en déculottant Jean ou, enfin, faire de ce qu'on appelle, en bon latin, de l'«overlapping»?

Mme Blais (Prévost) : C'est une question extrêmement pertinente, Mme la Présidente. C'est que, comme on travaille en étroite collaboration avec les différents CISSS et les CIUSSS, qui connaissent exactement quels sont les services déployés sur leur territoire, il est bien évident que, si un territoire a beaucoup de répits, ce qui n'est pas réellement le cas dans l'ensemble des territoires du Québec, il n'y aura pas de déploiement de maisons, là. Il faut qu'il y ait la possibilité pour qu'on soit en mesure de répondre correctement à la demande. On sait que, dans les Laurentides, par exemple, il y a l'idée d'une maison, mais il y a aussi l'idée d'un autre centre de répit qui pourrait voir le jour. Mais c'est une vaste région, et je crois fondamentalement que ça pourrait répondre à l'ensemble.

Pour conclure, là, il n'y aura pas uniquement que des maisons Gilles-Carle, on veut aussi favoriser, aider, soutenir, encourager d'autres formes de répits déployées par d'autres organisations qui ont souvent de très bonnes idées. On est extrêmement ouverts à toutes les suggestions qui font du bien aux gens.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre. M. le député de Montmorency.

M. Simard : Bien, je voulais remercier la ministre de la préoccupation qu'elle a, d'une part, pour les proches aidants, les aidants naturels, mais aussi pour cette question d'administration, hein, parce que les sous sont comptés pour tout le monde. Une fois qu'on a créé la richesse, on veut la répartir, mais encore faut-il bien la répartir, et je sens chez vous ce souci de bien affecter les sous. Puis vous connaissez mon petit côté chauvin, Mme la ministre, vous savez que, bien, j'habite la belle région de Québec et qu'on est toujours ouverts aussi à ce type de projets.

Mme Blais (Prévost) : Je peux répondre, madame...

La Présidente (Mme Chassé) : Oui, allez-y, Mme la ministre, mais il vous reste à peu près une minute.

Mme Blais (Prévost) : Peut-être une précision, on a octroyé un 200 000 \$, entre autres pour l'embauche d'une coordonnatrice pour les maisons Gilles-Carle. Alors, ce 200 000 \$ là à la fondation permet de faire en sorte qu'on puisse obtenir l'information ici, évaluer, examiner. On n'ouvre pas une maison comme ça à la va-comme-je-te-pousse, là. Au ministère de la Santé et des Services sociaux, là, on examine ça de très, très, très près, et c'est très, très important de le faire. Et, si vous voulez une maison à Québec, bien, je suis certaine qu'il y a des citoyens qui vont mettre la main à la pâte pour faire en sorte qu'il y ait une belle maison, puis le ministère de la Santé et des Services sociaux pourra intervenir pour les soins, et les services, et le personnel.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre.

M. Simard : Je ne voudrais pas être encore plus chauvin, mais vous savez que, dans la belle région de Québec, il y a aussi un beau comté de Montmorency.

Mme Blais (Prévost) : Vous savez qu'à Québec, au monastère des Augustines, nous avons financé des lits de répit. Vous voyez que ce n'est pas seulement avec la Maison Gilles-Carle, c'est aussi avec des organismes comme les Augustines, qui ont obtenu...

La Présidente (Mme Chassé) : En concluant.

Mme Blais (Prévost) : ...175 000 \$ pour développer plus de lits de répit pour que les gens puissent aller se reposer.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la ministre.

J'ai une précision ici. Il y a un des documents qui a été transmis qui avait été... de la part de madame... bien, je préfère ne pas donner le nom, mais il n'y a pas de date sur le document. Alors, ici, on réclame d'avoir le document qui avait la date. Est-ce que vous consentez à transmettre le document avec la date mentionnée et la signature? Vous consentez. Donc, il y a consentement de la part de la ministre pour déposer le document au secrétariat de la commission avec la date et la signature.

Retrait d'un document déposé par la ministre

Donc, consentez-vous à ce qu'on retire ce document-ci, qui est sans date et sans signature? Consentement?

Des voix : ...

La Présidente (Mme Chassé) : Merci. Merci à tous. Vous avez su tenir des échanges constructifs, et je tiens à vous en féliciter. Et aussi on a pu être témoins de témoignages touchants et éloquents. Moi, je vous en remercie.

Adoption des crédits

Le temps qui est alloué à l'étude des volets Aînés et Proches aidants des crédits budgétaires du portefeuille Santé et Services sociaux est presque écoulé. Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits. Le programme 5, intitulé Condition des aînés et des proches aidants, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

La Présidente (Mme Chassé) : Adopté sur division. Merci.

Documents déposés

En terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition.

Et, compte tenu de l'heure, la commission ajourne ses travaux au jeudi 2 mai 2019, où elle entreprendra alors l'étude du volet Protection des consommateurs du portefeuille Justice. Merci à tous. Bonne soirée.

(Fin de la séance à 16 h 59)